

ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE 2012-2027 DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY

ANNEXE

ÉVALUATION DES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE
DE LA CHARTE SUR LES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE



Évaluation de la mise en œuvre de la Charte 2012-2027 du Parc naturel régional des Causses du Quercy

Annexe – Évaluation des impacts de la mise en œuvre
de la Charte sur les évolutions du territoire

Décembre 2023

Réalisée par Stratagéo Conseil



Pour le compte du Parc naturel régional des Causses du Quercy

Parc naturel régional des Causses du Quercy
Géoparc mondial UNESCO des Causses du Quercy

BP 10 – Les Canavals

Labastide-Murat

46240 Cœur de Causse

www.parc-causses-du-quercy.org



Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy



ÉVALUATION DE LA CHARTE 2012-2027

ANNEXE ÉVALUATION DES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE SUR LES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE
PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY



ÉDITO



Il y a près de dix ans, en 2012, la Charte du Parc naturel régional des causses du Quercy était adoptée par les collectivités du territoire, marquant un engagement fort en faveur de la préservation de l'environnement et du développement durable de cette région exceptionnelle. Aujourd'hui, il est temps de dresser un premier bilan de cette mise en œuvre, afin d'évaluer les avancées réalisées et les défis qui restent à relever.

Comme vous pourrez le lire en parcourant ce document, nous pouvons souligner les résultats positifs obtenus grâce à la Charte. Les actions menées ont permis de préserver et de valoriser la richesse du patrimoine naturel et culturel de ce territoire, caractérisé par ses paysages de causses et de vallées. La mise en place de mesures de protection et de gestion durable des ressources naturelles a contribué à maintenir la biodiversité et à préserver les écosystèmes si fragiles des causses du Quercy.

La Charte a également favorisé le développement économique et l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la région. La promotion du tourisme durable a permis de faire connaître et de valoriser le patrimoine naturel, culturel et gastronomique du Quercy. De plus, des actions de sensibilisation et d'éducation ont été mises en place, notamment à destination des jeunes, afin de transmettre les valeurs de préservation de l'environnement aux générations futures.

Cependant, malgré ces avancées, des défis demeurent comme le rajeunissement de la population, le maintien de l'élevage ovin et des activités agricoles, l'accès aux logements et aux services et la revitalisation des villages, la bonne gestion des ressources naturelles...

De plus, la transition écologique et l'adaptation au changement climatique sont des enjeux majeurs pour l'avenir du Parc naturel régional des causses du Quercy. La Charte doit donc permettre de favoriser la mise en place de mesures concrètes en matière d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en préservant ce qui fait l'attractivité de ce territoire, nos paysages.

En conclusion, la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional des causses du Quercy depuis 2012 a permis des avancées significatives en matière de préservation de l'environnement et de développement durable. Cependant, des défis demeurent et nécessitent une mobilisation continue de toutes les parties prenantes. La préservation de ce territoire exceptionnel dans un esprit de concorde est l'affaire de tous et doit être une priorité pour les années à venir. Il est essentiel de maintenir la dynamique engagée et d'œuvrer collectivement pour un avenir soutenable pour les générations futures.

Catherine MARLAS

Présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy



PRÉALABLE MÉTHODOLOGIQUE

Comme pour toute politique publique, une Charte de Parc naturel régional, et les actions qui en découlent, ne sont pas mises en œuvre dans un environnement « clos ».

Une multitude de facteurs détermine, souvent avant même l'action publique locale, les évolutions d'un territoire : tendances structurelles, contexte législatif et réglementaire national, crises socio-économiques, changement climatique, politiques menées par d'autres acteurs supra-territoriaux (Région, Département, etc.), etc. Par ailleurs, en s'imbriquant dans une gouvernance territoriale complexe (PETR, EPCI, communes) et sans compétence propre, il est difficile de mesurer l'incidence de l'action d'un Parc au regard des effets induits par les politiques et actions menées par les autres acteurs. Ceci est d'autant plus vrai pour une Charte de Parc, dans laquelle le Syndicat Mixte regroupe les différentes collectivités d'un territoire et agit en faveur de la prise en compte des objectifs fixés par l'ensemble des acteurs de son périmètre (intercommunalités, communes, professionnels, usagers, etc.).

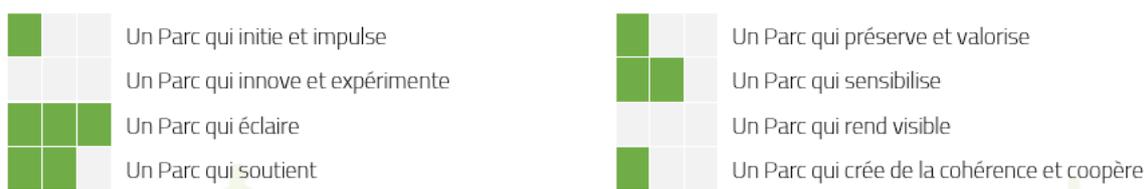
Par ailleurs, le Parc étant une entité multi-partenariale, mesurer l'impact de son action devrait intégrer aussi bien les réalisations portées par les équipes du Syndicat Mixte mais aussi celles de ses collectivités membres pour lesquelles il est aujourd'hui difficile de disposer d'un regard exhaustif.

Il convient également de noter que la Charte a permis de développer de très nombreuses actions dont les effets directs sur le territoire sont difficilement évaluables (études, guides, animations, sensibilisations, formations, etc.) et dont on ignore à quel point elles modifient concrètement les comportements des parties prenantes.

Après un premier regard global sur les apports du Parc identifiant ses huit principaux apports, l'analyse des effets de la Charte 2012-2027 sur son territoire est appréciée orientation par orientation au croisement des résultats des enquêtes en ligne, des enseignements de l'évaluation et des grandes lignes du diagnostic territorial (réalisé parallèlement à l'évaluation) et à travers un regard thématique sur les huit principaux apports du Parc.

4

Exemple de notation de l'impact du Parc sur chacune des 14 orientations de la Charte



SOMMAIRE

PARTIE 1 LES HUIT IMPACTS MAJEURS DU PARC 06

PARTIE 2 LES IMPACTS PAR ORIENTATION 10

APPROCHE GLOBALE	10
ORIENTATION 1.1 PRÉSERVER LA RESSOURCE SOUTERRAINE EN EAU, ESSENTIELLE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET VEILLER A LA QUALITÉ DES RIVIÈRES	13
ORIENTATION 1.2 SE MOBILISER EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE	15
ORIENTATION 1.3 CONDUIRE UNE GESTION ÉCONOME ET PAYSAGÈRE DE L'ESPACE	17
ORIENTATION 1.4 AMÉLIORER L'AUTONOMIE ÉNERGETIQUE DU TERRITOIRE AU BÉNÉFICE DU CLIMAT	19
ORIENTATION 2.1 REDYNAMISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AUTOUR D'UNE STRATÉGIE DE RECONQUÊTE DES MARCHÉS DE PROXIMITÉ	22
ORIENTATION 2.2 DÉVELOPPER L'AGRICULTURE ET VALORISER LA FORÊT COMME FONDEMENTS DE LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ET DE L'ENTRETIEN DE L'ESPACE	24
ORIENTATION 2.3 DÉVELOPPER LE TOURISME AU BÉNÉFICE DE TOUT LE TERRITOIRE	27
ORIENTATION 2.4 MAÎTRISER LES IMPACTS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET HUMAINES	29
ORIENTATION 2.5 PROMOUVOIR LE TERRITOIRE ET SES ACTIVITÉS	31
ORIENTATION 3.1 DÉVELOPPER UNE OFFRE D'HABITAT DE QUALITÉ ET UN CADRE DE VIE ATTACHANT	33
ORIENTATION 3.2 FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX SERVICES	35
ORIENTATION 3.3 RENFORCER L'ATTACHEMENT AUX CAUSSES DU QUERCY	37
ORIENTATION 3.4 FAIRE DE L'ACTION CULTURELLE LA BASE D'UNE VIE COMMUNE CONVIVIALE	39
ORIENTATION 3.5 CONFORTER LES COOPÉRATIONS ET SOLIDARITÉS AVEC DES PARTENAIRES ET DES TERRITOIRES EXTÉRIEURS	41

PARTIE 3 ANNEXE 43

PARTIE 4 LEXIQUE 45



1. LES HUIT IMPACTS MAJEURS DU PARC

APPROCHE GLOBALE

De par ses cinq grandes missions inhérentes à un Parc naturel régional, son positionnement dans la gouvernance territoriale et les très nombreuses actions qu'il a entreprises, seul ou avec ses partenaires, le Parc naturel régional des Causses du Quercy a contribué à faire évoluer son territoire tout au long de la mise en œuvre de la Charte autour de huit dimensions :



6

- **Un Parc qui initie et impulse.**

Si une partie des actions menées depuis 2012 ont aujourd'hui perdu de leur caractère « novateur » du fait de leur diffusion généralisée dans les politiques territoriales ou des évolutions réglementaires, le Parc a joué, tout au long de la Charte, un rôle « initiateur » et « impulseur » dans de nombreux domaines. A titre d'exemples, le Parc a permis d'engager le territoire sur la préservation de la biodiversité en élaborant la première trame verte et bleue au 1/25 000e en 2012 (cf. *Orientation 1.2*) qui a ensuite été reprise et intégrée dans les différents documents de planification locaux ; la transition énergétique en s'engageant et en étant lauréat de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEP-CV) en 2015, puis en élaborant son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) volontaire en 2018 (cf. *Orientation 1.4*) ; la préservation des paysages en répondant à l'appel à projets national « Plan de Paysage » avec la CC du Causse de Labastide-Murat en 2013 (cf. *Orientation 1.3*) ; etc.

Ces différentes initiatives ont ainsi permis d'enclencher de nouvelles approches en termes de politiques territoriales qui ont ensuite irrigué les projets portés par les collectivités locales du territoire.

- **Un Parc qui innove et expérimente.**

En cohérence avec son rôle d'initiateur et d'impulseur, le Parc apporte au territoire une capacité à innover et expérimenter et à « faire différemment » dans toutes les politiques sur lesquelles il intervient. Ses capacités d'innovation et d'expérimentation sont alimentées par une équipe renforcée (27 postes en 2023 contre 17 en 2012) et qualifiée concentrant des expertises techniques reconnues ayant permis d'imaginer



des démarches adaptées au territoire (en faveur de l'aménagement, par exemple, avec les démarches écobarri, centre en-vie ou le projet de conservatoire du patrimoine bâti quercynois, cf. *Orientation 1.3*) ; par de fortes habitudes de coopération avec les acteurs locaux ayant permis de faire coïncider les ambitions du Parc avec les réalités de ses partenaires (déploiement des Associations Foncières Pastorales (AFP) avec le Conseil départemental du Lot (cf. *Orientation 2.2*) ; démarche « éco-défis » avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (cf. *Orientation 2.1*) ; animation de la démarche « Ma Maison dans le Quercy » avec le CAUE (cf. *Orientation 3.1*) ; etc.) ; par des dynamiques de coopération et de travail en réseau (réseau des Parcs d'Occitanie, IPAMAC, Fédération nationale des Parcs, LEADER, etc., cf. *Orientation 3.5*) dans lequel il s'inscrit et qui ont permis de soutenir des projets innovants et de s'inspirer d'exemples de réalisations adaptés au territoire ; ou, enfin, par une forte habitude à se positionner sur des démarches et appels à projets (TEPOS-CV (cf. *Orientation 1.4*) ; Plan Paysage (cf. *Orientation 1.3*) ; Pôles de pleine nature en Massif Central (cf. *Orientation 2.3*) ; etc.) qui ont permis d'enclencher de nouvelles approches.

Le Parc a ainsi porté un grand nombre de projets répondant de manière différenciée et adaptée à ce qui était jusque-là proposé sur le territoire et permis à travers ses actions de diffuser de « nouveaux modes de faire » sur le territoire.

• Un Parc qui éclaire.

Tout au long de la mise en œuvre de la Charte, le Parc a joué un rôle majeur d'apport d'expertises qui a permis de développer une connaissance renforcée des enjeux relatifs aux ressources et aux patrimoines du territoire à travers : une équipe qualifiée qui s'est renforcée et qui a permis d'enrichir les projets soutenus d'une connaissance fine des enjeux ; l'appui du Conseil Scientifique et de Prospective qui s'est réuni 35 fois entre 2012 et 2022 ; le déploiement de différentes actions de connaissance (comme par exemple l'observatoire scientifique des eaux souterraines du système karstique de l'Ouysse (cf. *Orientation 1.1*) ou les observatoires citoyens de la biodiversité (cf. *Orientation 1.2*) ; etc.) ; l'édition de nombreuses publications (« Découvrir ... », « Regards sur le Parc », « Cahiers Scientifique », etc.) (cf. *Orientation 2.5*) ; les 10 partenariats de recherche conventionnés engagés avec le monde universitaire (cf. *Orientation 3.5*) ; etc.

Si la connaissance des enjeux et du territoire n'est pas une finalité (et ne doit pas être conçue comme telle), elle constitue une aide à leur bonne appropriation et un appui essentiel à la définition de politiques adaptées ... d'autant plus nécessaire au regard du renforcement des défis des transitions, de l'accélération du changement climatique et de la succession de crises observées au cours de la mise en œuvre de la Charte qui ont nécessité de faire évoluer « les matrices » dans lesquelles sont conçues les politiques territoriales.

• Un Parc qui soutient.

De par sa posture, son fonctionnement partenarial et son mode de financement, le Parc s'est inscrit tout au long de la mise en œuvre de la Charte en soutien des politiques et des actions engagées sur son territoire en pilotant ou animant, dans les premières années de la Charte, le dispositif LEADER ou le Contrat Territorial, puis, par la suite, le contrat cadre régional le plan d'actions départemental biannuels ou les deux générations de Contrats de Restauration de la Biodiversité (cf. *Orientation 1.2*) ; en mobilisant des moyens à travers différents appels à projets (TEPOS-CV (cf. *Orientation 1.4*) ; Plan Paysage (cf. *Orientation 1.3*) ; Territoire Pôle de pleine nature en vallée du Célé (cf. *Orientation 2.3*) ; Fonds Tourisme Vert (cf. *Orientation 2.3*) ; Territoires à Agriculture Positive (cf. *Orientation 2.2*) : etc.) ; en mettant au service du territoire son ingénierie (accompagnement du plan de paysage de la CC du Causse de Labastide-Murat (cf. *Orientation 1.3*) ; mutualisation d'un poste pour l'élaboration du PLUI de la CC du Pays Lalbenque Limogne (cf. *Orientation 1.2*) ; élaboration des PCAET volontaires des deux intercommunalités (cf. *Orientation 1.4*) ; etc.

Le Parc a ainsi été au service de son territoire pour faire bénéficier son ingénierie et pour capter des financements afin de les mobiliser pour ses propres actions ou en les redistribuant en soutien des acteurs locaux et de leurs projets.

- **Un Parc qui préserve et valorise.**

L'ensemble des actions engagées par le Parc ont été dictées par une ambition globale d'un développement durable et sobre permettant de préserver et valoriser les ressources et les patrimoines (dans leur grande diversité) qui composent et font le territoire des Causses du Quercy. Ces principes fondamentaux se mesurent en effet dans la totalité des actions mises en œuvre par le Parc que ce soit en termes d'aménagement, de développement économique ou de services à la population ou que ce soit à travers les leviers activés : ceux de la connaissance (observation, expertise, recherche, etc.), de la sensibilisation (éducation, pédagogie, animation, etc.), de la communication (publication, signalisation, labellisation, etc.), de l'accompagnement stratégique (élaboration de guides, rédaction d'avis, formation, etc.) ou de l'appui opérationnel (apport d'ingénierie, soutien financier à des projets locaux, etc.).

En ce sens, les actions portées par le Parc ont répondu à un double principe de « verdir et durabiliser » le territoire et de « préserver les spécificités » et ont ainsi contribué à diffuser ces principes au-delà de ses propres interventions.

- **Un Parc qui sensibilise.**

Tout au long de la mise en œuvre de la Charte, le Parc a largement contribué à porter auprès des acteurs du territoire (élus ou entreprises) et du grand public (habitants et touristes) les principes en faveur du développement et de l'aménagement durable de son territoire (87% des répondants aux enquêtes réalisées dans le cadre de l'évaluation considèrent très fortement ou fortement le Parc comme un acteur clé dans la sensibilisation aux enjeux du développement durable). Le Parc a ainsi multiplié les démarches pédagogiques et de sensibilisation en faveur de la valorisation et de la préservation des patrimoines du territoire, à travers des publications et des animations qui ont permis d'impliquer le plus grand nombre : déploiement d'un programme éducatif porteur des marqueurs du territoire et des enjeux de transition (cf. *Orientation 3.3*) ; animation des sites Natura 2000 (cf. *Orientation 1.2*) ; déploiement d'une signalétique touristique et patrimoniale permettant d'informer et sensibiliser les visiteurs (cf. *Orientation 2.5*) ; réorientation des actions culturelles en lien avec les marqueurs du territoire et les grands messages portés à travers la Charte (cf. *Orientation 3.4*) ; organisation de nombreux temps d'échanges autour des patrimoines locaux et des enjeux de préservation (soirées-débats, caravane de l'éco-rénovation, etc.).

Ces actions de sensibilisation ont joué un rôle majeur dans l'appropriation du Parc par un large panel d'acteurs et dans la diffusion des principes d'un nouveau modèle de développement territorial et d'un nouveau modèle sociétal et de rapport au territoire.

- **Un Parc qui rend visible.**

Tout au long de la mise en œuvre de la Charte, le Parc a largement contribué à renforcer la visibilité externe (auprès des visiteurs) et interne (auprès de ses habitants) de son territoire à travers des actions emblématiques (labellisation Géoparc UNESCO (cf. *Orientation 2.3*) ; création de la Réserve Naturelle Nationale d'intérêt Géologique (RNNIG) du Lot (cf. *Orientation 1.3*) ; dynamique autour de la préservation et de la valorisation du ciel nocturne et de la trame noire (cf. *Orientation 2.4*) ; labellisation marque « Valeurs Parc » (cf. *Orientation 2.5*) ; Pôle de pleine nature (cf. *Orientation 2.3*) ; etc.) ; à travers différentes publications réalisées et leur large diffusion et qui, par leur contenu et leur format, couvrent une grande diversité de sujets et de cibles (grand public, touristes, habitants, experts, institutionnels, etc.) ; à travers de nombreuses animations qui ont permis de faire connaître, préserver et valoriser les différents patrimoines et ressources du territoire (cf. *Orientation 3.3*) ; à travers une double stratégie de signalétique d'information



locale et de valorisation touristique (cf. *Orientation 3.5*) ; à travers une volonté affichée de soutenir les Parcs comme une destination touristique au sein de la politique touristique régionale ; etc.

Le Parc a ainsi largement agi en faveur de sa propre reconnaissance en tant qu'institution mais aussi en tant que territoire et a ainsi alimenté sa visibilité au-delà de son périmètre et conforté son image remarquable.

- **Un Parc qui crée de la cohérence et coopère.**

Si les collectivités locales sont généralement marquées dans l'exercice de leur compétence par une approche en silo, le Parc a su, dans la plupart des actions qu'il a portées, s'affranchir du découpage thématique de sa Charte en répondant simultanément à différents objectifs. A titre d'exemple, les actions autour du ciel noir (cf. *Orientation 2.4*) participant à la fois aux enjeux de préservation de la trame noire, d'économie d'énergie et de valorisation touristique ; les actions autour du tourisme de pleine nature (cf. *Orientation 2.3*) participant à la fois à la préservation des milieux naturels, à la gestion partagée de la ressource en eau et à la valorisation touristique ; les actions en faveur de projets d'aménagement urbain durable (cf. *Orientation 3.1*) répondant à la fois à des enjeux de préservation des paysages et du foncier et de qualité de vie ; etc.

Par ailleurs, sans compétence propre et en superposition avec des territoires institutionnels de proximité (EPCI ou PETR notamment), le Parc a su se positionner dans l'écosystème des politiques territoriales (parfois avec certaines difficultés) en portant ou en s'impliquant dans des projets partenariaux ; en développant des relations bilatérales politiques et techniques avec différents acteurs du territoire avec, pour un grand nombre d'entre eux, la signature de conventions qui ont permis de créer une dynamique forte de coopérations et de projets (Chambre de Métiers et de l'Artisanat, CAUE du Lot, Education Nationale, etc.) ; ou en initiant ou en participant à des dynamiques multi-partenariales favorables à la cohérence de l'action publique (animation d'un dialogue inter-SCoT en début de Charte (cf. *Orientation 1.3*) ; signature de la charte départementale pour le développement des énergies renouvelables (cf. *Orientation 1.4*) ; participation au club des directeurs des Offices de Tourisme du Lot (cf. *Orientation 2.3*) ; l'implication large des acteurs agricoles comme dans le préfiguration d'un espace-test agricole ovin sur le territoire (cf. *Orientation 2.2*) ; etc.).

Le Parc a ainsi été un double acteur de la cohérence des politiques publiques en, dans une logique de cohérence interne d'une part, soutenant des projets et actions conciliant les différentes facettes du développement durable (environnement, économie et social) et, dans une logique de cohérence externe d'autre part, en soutenant des projets de coopération et de partenariat avec les différents acteurs du territoire.



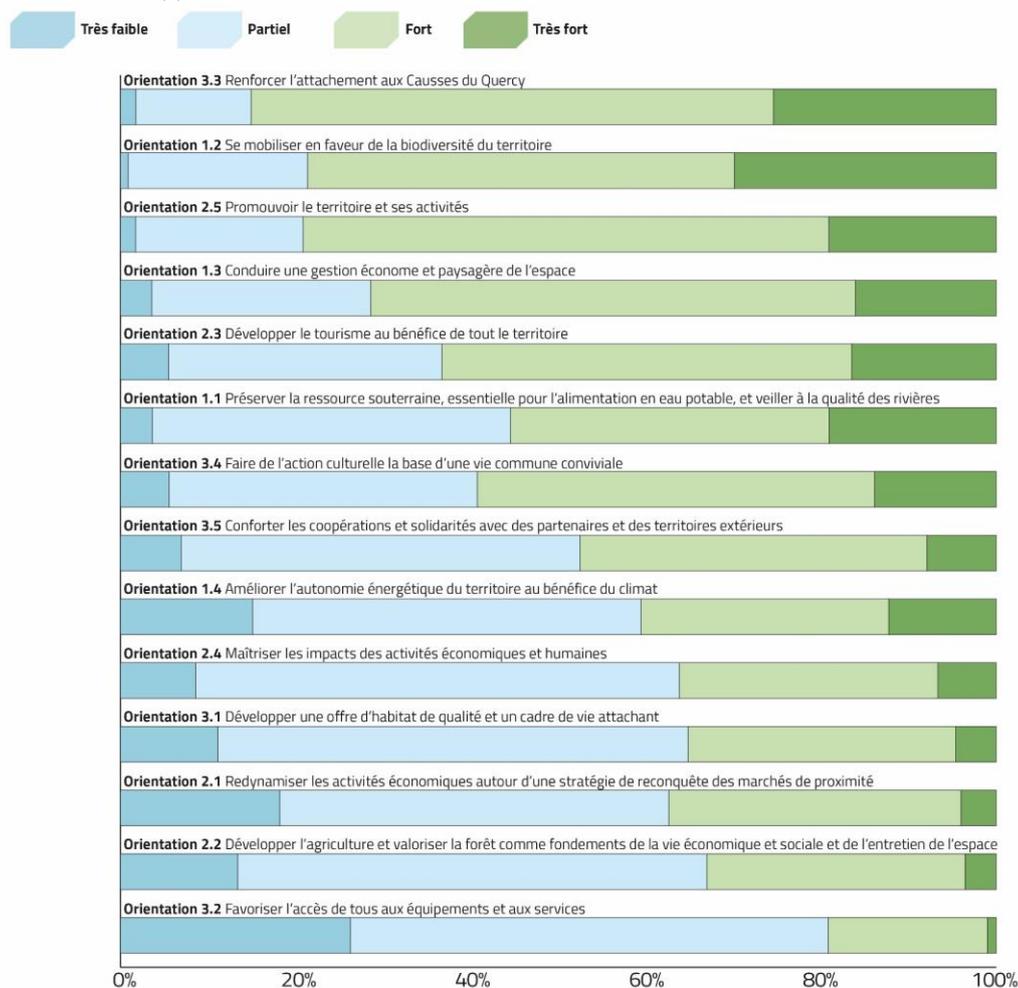
2. LES IMPACTS PAR ORIENTATION

APPROCHE GLOBALE. Au-delà de ses grands apports transversaux décrits dans les pages précédentes, il convient de disposer d'un regard sur les impacts du Parc pour chacune des 14 orientations de la Charte. Les éléments présentés dans les pages suivantes font écho aux analyses orientation par orientation du rapport d'évaluation (et notamment des trois rubriques : Principales réalisations du Syndicat Mixte / Suivi des engagements des signataires / A retenir) et permettent de disposer d'un regard synthétique pour chacune des 14 orientations.

A NOTER Les actions réalisées par le Syndicat Mixte sont décrites de manière succincte dans ce document. Pour une approche plus détaillée, il conviendra de se référer aux rubriques « Principales réalisations du Syndicat Mixte » du rapport d'évaluation).

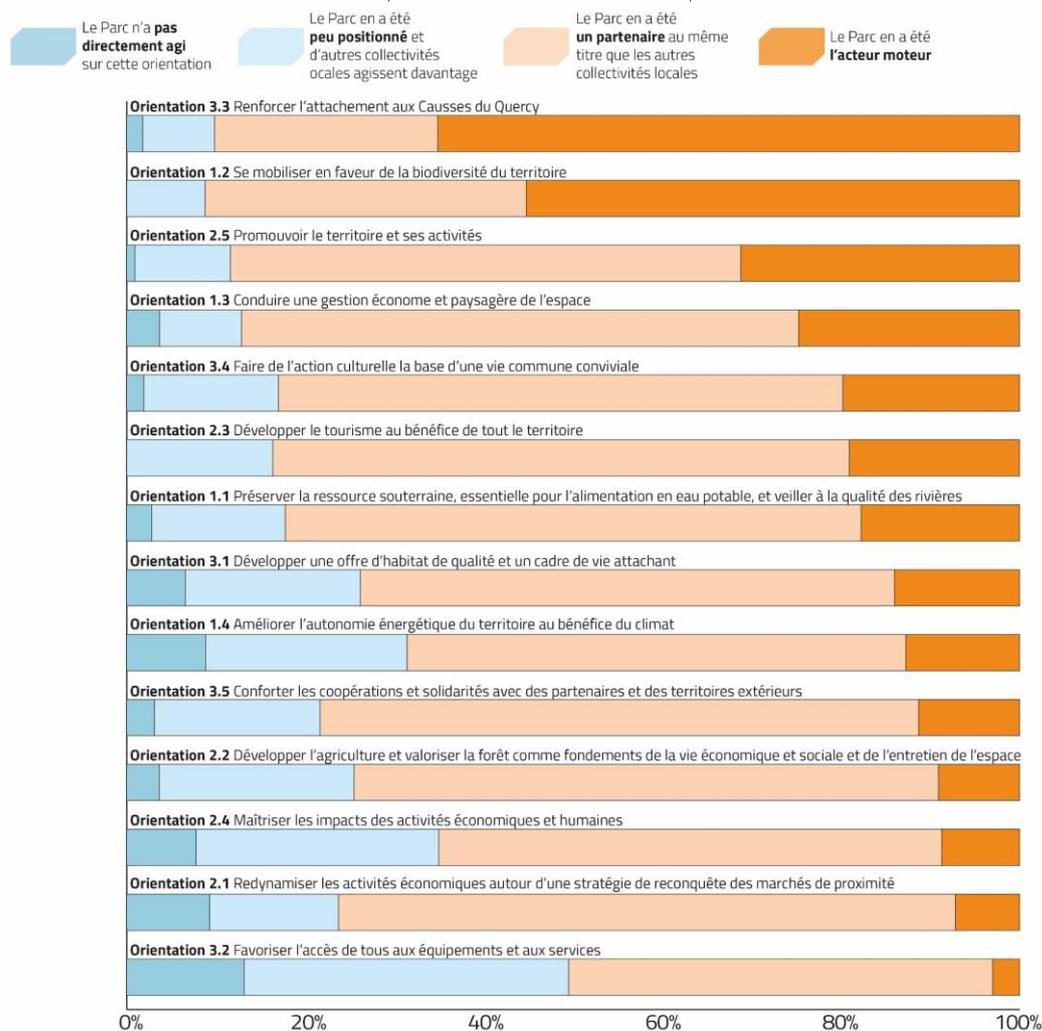
La perception de l'action du Parc faisait partie des questions posées dans le cadre des quatre enquêtes en ligne réalisées dans le cadre de l'évaluation auprès des élus siégeant au Comité Syndical (92 répondants), des interlocuteurs représentant les partenaires du Parc (62 répondants), des membres du Conseil Scientifique et de Prospective (12 répondants) et des porteurs de projet ayant participé à une action avec le Parc (43 répondants). Deux questions, dont les résultats sont présentés ci-dessous et sont repris dans la présentation synthétique de chaque orientation, permettent de mesurer l'appréciation de l'action du Parc.

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement des différentes orientations ?



LECTURE DU GRAPHIQUE Les participants devaient, pour chaque orientation, dire si l'état d'avancement des orientations était très fort, fort, faible ou très faible. Le classement des orientations résulte d'une note moyenne attribuée en fonction des réponses : 3 points pour très fort ; 2 points pour fort ; 1 point pour faible ; 0 point pour très faible. Les résultats détaillés sont présentés en annexe.

QUESTION Dans la mise en œuvre de chaque orientation, vous diriez que le Parc a été ...



LECTURE DU GRAPHIQUE Les participants devaient, pour chaque orientation, dire si le Parc sur chacune des orientations avait tenu un rôle moteur, de partenaire, peu positionné ou sans rôle direct. Le classement des orientations résulte d'une note moyenne attribuée en fonction des réponses : 3 points pour « moteur » ; 2 points pour « partenaire » ; 1 point pour « peu positionné » ; 0 point pour « pas agi ». Les résultats détaillés sont présentés en annexe.

De manière générale, elles permettent de distinguer :

- **Trois orientations pour lesquelles l'état d'avancement est jugé très significatif et pour lesquelles le rôle du Parc est perçu comme majeur**
 - Orientation 3.3 Renforcer l'attachement aux Causses du Quercy
 - Orientation 1.2 Se mobiliser en faveur de la biodiversité du territoire
 - Orientation 2.5 Promouvoir le territoire et ses activités
- **Quatre orientations pour lesquelles l'état d'avancement est jugé important mais partiel et pour lesquelles il est considéré que le Parc a pu jouer un rôle levier**
 - Orientation 1.3 Conduire une gestion économe et paysagère de l'espace
 - Orientation 2.3 Développer le tourisme au bénéfice de tout le territoire
 - Orientation 1.1 Préserver la ressource souterraine, essentielle pour l'alimentation en eau potable, et veiller à la qualité des rivières
 - Orientation 3.4 Faire de l'action culturelle la base d'une vie commune conviviale



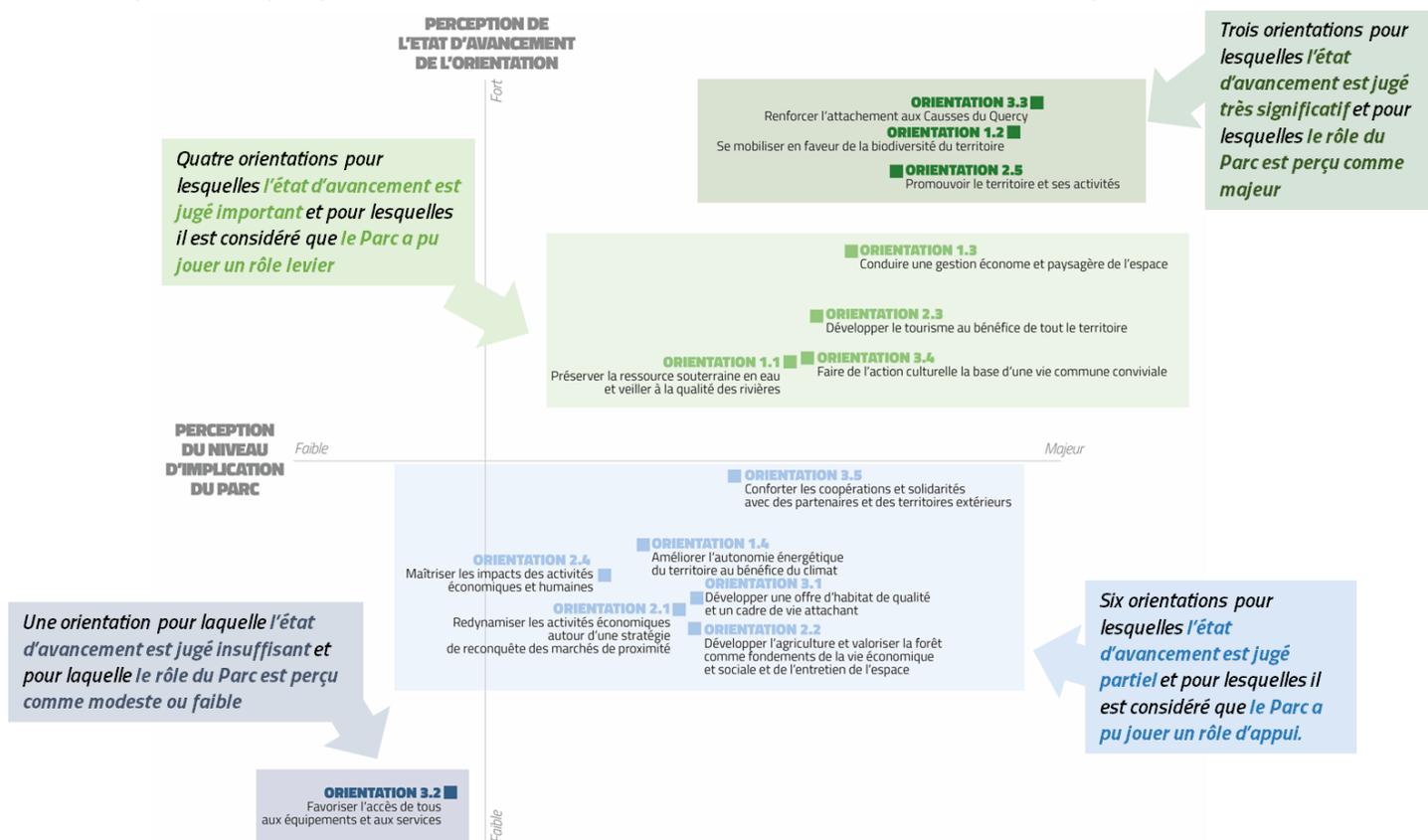
• **Six orientations pour lesquelles l'état d'avancement est jugé partiel et pour lesquelles le rôle du Parc est perçu comme secondaire**

- Orientation 3.5 Conforter les coopérations et solidarités avec des partenaires et des territoires extérieurs
- Orientation 1.4 Améliorer l'autonomie énergétique du territoire au bénéfice du climat
- Orientation 2.4 Maîtriser les impacts des activités économiques et humaines
- Orientation 3.1 Développer une offre d'habitat de qualité et un cadre de vie attachant
- Orientation 2.1 Redynamiser les activités économiques autour d'une stratégie de reconquête des marchés de proximité
- Orientation 2.2 Développer l'agriculture et valoriser la forêt comme fondements de la vie économique et sociale et de l'entretien de l'espace

• **Une orientation pour laquelle l'état d'avancement est jugé insuffisant et pour lesquelles le rôle du Parc est perçu comme modeste ou faible**

- Orientation 3.2 Favoriser l'accès de tous aux équipements et aux services

Synthèse de la perception croisée de l'état d'avancement des orientations de la Charte et du rôle du syndicat mixte



AXE 1

ORIENTATION 1.1 PRÉSERVER LA RESSOURCE SOUTERRAINE EN EAU ET VEILLER A LA QUALITÉ DES RIVIÈRES

LES GRANDES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE DEPUIS 2012 ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Éléments de contexte

- Une prise de conscience généralisée des pressions quantitatives et qualitatives sur la ressource en eau, aussi bien au niveau supra-territorial que local, avec des évolutions des cadres stratégiques
- Une réorganisation de la gouvernance locale de l'eau (élaboration du SAGE du Célé Lot Médián, SAGE Dordogne Amont en cours d'élaboration, élaboration du Contrat de Rivière du Célé, prise de compétence GEMAPI par les intercommunalités déléguée à différents syndicats mixtes ; transfert de la compétence du SPANC du Parc aux intercommunalités)
- Une spécialisation du Parc sur le volet géologique et les milieux souterrains qui a conduit à développer une expertise sur les eaux souterraines et les systèmes karstiques

Dynamiques territoriales

- Une ressource en eau de plus en plus sous pression avec l'application de limitations de prélèvements sur plusieurs communes.
- Des conflits d'usage en hausse entre la consommation en eau potable, l'eau à destination de l'élevage ou les activités de loisirs.
- Des périodes d'étiage de plus en plus sévères au cours de l'été en lien avec le changement climatique avec des impacts sur les activités touristiques ou agricoles.
- Une sensibilité accrue à l'eutrophisation et aux intrants chimiques qui fait baisser la qualité de certains cours d'eau
- Des réseaux d'eau potable toujours confrontés à une certaine vétusté (plusieurs communes avec un indicateur de performance des réseaux de distribution d'eau potable compris entre 65 et 70 %, soit environ 1,5 litres d'eau perdu tous les 5 litres d'eau prélevés).
- Des réseaux d'assainissement sous pression du fait de la croissance résidentielle et de l'attractivité touristique du territoire

LE REGARD DES ACTEURS RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été ...

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 133 répondants, 114 avis exprimés



QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 134 répondants, 110 avis exprimés



LES APPORTS DU PARC ET DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Un Parc qui s'est affirmé dans une expertise sur les milieux souterrains. L'action du Parc dans le cadre de l'Orientation 1.1 relative à la gestion de la ressource en eau s'est principalement traduite par un apport d'expertise-connaissance sur les milieux souterrains (en lien avec le Département du Lot) avec, parmi les principales actions, la mise en place (dans le cadre du programme Intrakarst) de l'observatoire scientifique des eaux souterraines du système karstique de l'Ouyse ; l'organisation de trois éditions des Rencontres du karst ; et l'accompagnement d'une thèse qui devra permettre d'observer et comprendre les circulations entre le karst et le Célé en lien avec la protection de la ressource en eau et les effets du changement climatique. Ces actions permettent aujourd'hui d'alimenter la prise de conscience des enjeux de gestion de la ressource en eau mais devront demain être élargies à un plus large public (diffusion et vulgarisation à conforter) et être approfondies demain à la lecture des conséquences du changement climatique.

Une prise en compte collective du défi d'une gestion plus durable de la ressource en eau. Les différents membres du Syndicat mixte ont agi dans le cadre de leurs compétences en faveur d'une gestion plus durable de l'eau. La Région Midi-Pyrénées puis Occitanie a ainsi développé une stratégie autour de la ressource en eau (démarche H2O 2030 ; Plan régional Eau ; élaboration du SRCE puis du SRADDET, élaboration d'un cahier méthodologique sur la réutilisation des eaux usées ; etc.). Le Département y contribue également à travers

l'étude sur la vulnérabilité du territoire départemental au changement climatique (en cours) qu'il porte et qui a permis d'identifier la problématique de l'eau comme un sujet majeur pour les années à venir.

Un Parc en appui d'une gouvernance de l'eau qui s'est structurée. Si le Parc n'a pas accompagné, comme cela était prévu dans la Charte, la création et l'animation du Parlement de l'Eau, il a participé, notamment à travers les Rencontres du karst (en partie financées par la Région), à la prise de conscience de la nécessité d'une gouvernance partagée autour de l'eau dont le maillage s'est considérablement accéléré au cours de la mise en œuvre de la Charte (structuration des deux EPTB ; élaboration de SAGE ou Contrat de Rivière ; prise de compétence GEMAPI ; etc.) dans laquelle les membres et partenaires du Syndicat Mixte se sont, au titre de leur compétence, impliqués, et dans laquelle le Parc joue (parfois modestement) son rôle de partenaire territorial.

Un Parc en soutien à la lutte contre les pollutions de la ressource en eau ... Le territoire du Parc concentre des problématiques ponctuelles de pollution de sa ressource en eau (vulnérabilité aux nitrates ; présence de points captages avec une non-conformité ; état chimique et écologique médiocre ou mauvais pour le Célé et le Lot ; deux-tiers du territoire sensibles à l'eutrophisation ; etc.). En réponse à ces problématiques et en complément des acteurs compétents, le Parc est intervenu en mettant en œuvre le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour 63 communes jusqu'en 2016 et en pilotant (ou en contribuant) à différentes actions : renaturation, notamment sur le bassin du Vers, avant le transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI ; amélioration de la connaissance de la trame bleue ; animation des sites Natura 2000 ; déploiement des MAEC-PAEC ; vigilance sur les effets de la méthanisation sur la ressource ; suivi de l'abandon de carcasses d'animaux dans les phosphatières ; formations des agents communaux ; etc.). Les différents membres du Syndicat Mixte et partenaires ont également permis d'y contribuer : déploiement de la GEMAPI par les Intercommunalités, gestion des ENS par le Département, etc.

... et à une gestion quantitative raisonnée de la ressource en eau. Sur un territoire où les enjeux de maîtrise des prélèvements en eau deviennent de plus en plus prégnants, le Parc est notamment intervenu, en lien avec les acteurs économiques et dans le cadre de son partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, à travers les démarches éco-défis (cf. *Orientation 2.4*) ; le projet émergent, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, de récupération des eaux de pluie pour l'abreuvement des troupeaux (cf. *Orientation 2.2*) ; la pratique durable des activités touristiques de pleine nature en lien avec les différents partenaires engagés dans le Pôle de pleine nature en vallée du Célé (cf. *Orientation 2.3*) ; etc.

REGARD SYNTHÉTIQUE SUR L'ACTION DU PARC EN LIEN AVEC L'ORIENTATION

	Un Parc qui initie et impulse		Un Parc qui préserve et valorise
	Un Parc qui innove et expérimente		Un Parc qui sensibilise
	Un Parc qui éclaire		Un Parc qui rend visible
	Un Parc qui soutient		Un Parc qui crée de la cohérence et coopère



AXE 1 ORIENTATION 1.2 SE MOBILISER EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

LES GRANDES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE DEPUIS 2012 ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Éléments de contexte

- Une prise en compte renforcée des enjeux de préservation de la biodiversité par tous les acteurs avec un cadre stratégique mouvant et consolidé à différentes échelles et au sein des différents acteurs publics.
- Une approche moins fragmentée de la biodiversité, désormais intégrée aux politiques et projets d'aménagement et de développement.

Dynamiques territoriales

- Une tendance à la fragilisation des milieux naturels (pressions anthropiques (urbanisme, agriculture, tourisme, etc.), changement climatique, etc.) et à la fermeture des milieux ouverts (tendance à la progression du socle forestier).
- Des actions concrètes engagées en faveur de la préservation-restauration de la biodiversité : définition de la trame verte et bleue à l'échelle du Parc puis reprise dans les documents locaux de planification ; création de nouvelles zones d'espaces protégées ; appui sur les espaces protégés pour animer et diffuser une culture locale de la biodiversité ; etc.
- Une amélioration de la connaissance de la biodiversité : réalisation d'études spécifiques ; mise en évidence et prise en compte renforcée de nouveaux milieux, de nouvelles espèces dans le cadre de la trame verte et bleue ; prise en compte de la trame noire ; mesure des effets du changement climatique ; etc.

LE REGARD DES ACTEURS RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été ...

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 133 répondants, 114 avis exprimés

Absent	Peu présent	Un partenaire	L'acteur moteur
0%	9%	36%	55%

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 134 répondants, 110 avis exprimés

Très faible	Partiel	Fort	Très fort
1%	21%	49%	30%

LES APPORTS DU PARC ET DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Un Parc moteur. Avec 55% de répondants aux enquêtes considérant le Parc comme l'acteur moteur de sa réalisation, l'Orientation 1.2 en faveur de la préservation de la biodiversité du territoire est la seconde orientation pour laquelle l'action du Parc est la plus considérée. A noter, qu'aucun répondant ne considère que le Parc n'a pas agi en faveur de cette orientation (seule orientation perçue de cette manière avec celle relative au tourisme (cf. *Orientation 2.3*)). Enfin, avec 79% de répondants considérant un état d'avancement fort et très fort, elle compte parmi les trois orientations reconnues comme les plus abouties.

Un Parc qui a initié une meilleure connaissance de la biodiversité locale et contribué à la prise en compte plus globale de ses enjeux de préservation. Au cours des années de mise en œuvre de la Charte, les enjeux de préservation de la biodiversité sont sortis d'un spectre purement naturaliste et environnementaliste pour s'imposer de manière transversale dans les politiques publiques d'aménagement. L'introduction de la notion de trame verte et bleue dans le code de l'urbanisme en 2010, l'élaboration des SRCE, puis des SRADDET ont marqué cette évolution accompagnée par l'Etat et la Région qui se poursuit aujourd'hui avec l'étude sur la vulnérabilité du territoire départemental au changement climatique pilotée par le Département du Lot. Localement, dans les premières années de la Charte, le Parc a notamment permis la diffusion d'une culture commune de la biodiversité à travers l'élaboration de la trame verte et bleue reprise ensuite par les collectivités locales dans leurs différentes démarches de planification du territoire. Le Parc a ensuite poursuivi ce rôle de soutien à la connaissance de la biodiversité à travers des actions d'observation et de connaissance de certains milieux (forêts anciennes, pelouses et landes sèches, etc.) ou d'espèces (lézard ocellé, vers luisants, chiroptères, libellules, microfaunes, etc.) ou en soutien à des projets visant à mieux comprendre l'évolution et améliorer la gestion de la biodiversité, (programme ADOPT ; étude sur les effets du retard de fauche (subventionnée par l'OFB) ; programme d'observation prairies de fauche des Conservatoires Botaniques Nationaux ; Plan d'action

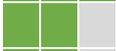
d'espèces menacées, etc.). Pour autant, le constat d'un manque de données scientifiques sur certains habitats et espèces est globalement partagé.

Un Parc au cœur des politiques de sensibilisation à la préservation de la biodiversité. Les actions de connaissance menées par le Parc (cf. ci-dessus) ont également permis de soutenir une politique active de sensibilisation qui constitue un levier majeur pour agir en faveur de la préservation de la biodiversité. Tout au long de la mise en œuvre de la Charte, le Parc a déployé de nombreux outils et supports pédagogiques et de sensibilisation en faveur de la préservation de la biodiversité du territoire dans son ensemble (remarquable ou ordinaire) et auprès des différents publics : enfants et jeunes (programmes pédagogiques, jeux, animation, sortie nature, etc.) ; grand public (mise en place d'observatoires citoyens de la biodiversité ; animation des sites Natura 2000 et de la RNNIG ; signalétique touristique ; édition de livres et livrets ; évènement ; défis familles, etc.) ; monde agricole (déploiement des MAEC-PAEC ; etc.).

Un Parc acteur et coordinateur de la préservation de la biodiversité ... Au-delà d'actions de connaissance et de sensibilisation, le Parc a participé concrètement à la préservation-valorisation de la biodiversité locale, constituée pour partie de milieux sensibles et fragiles à travers : l'animation des sites Natura 2000 ; le déploiement des MAEC-PAEC (en lien avec la Région) ou des AFP (en lien avec le Département) ; le programme de préservation de la trame noire (en lien avec un grand nombre de communes du territoire qui se sont engagées dans une programme de réduction de leur éclairage nocturne) ; la formulation de nombreux avis permettant de conforter la prise en compte de la biodiversité dans les projets locaux ; le pilotage des deux Contrats régionaux de Restauration de la Biodiversité qui ont permis de soutenir de nombreuses actions concrètes (études, travaux, outils de sensibilisation) et associer de nombreux acteurs ; etc.

... avec l'appui des différents membres et partenaires du Syndicat Mixte qui ont également participé à la préservation de la biodiversité en soutenant le déploiement des espaces de préservation (financement des sites Natura 2000, prise des Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), création de la RNN géologique du Lot pour l'Etat ; création de la RNR du Marais de Bonnefont par la Région ; politique Espaces Naturels Sensibles du Département (22 sites sur le territoire) ; etc.) ou en déployant des politiques en lien (Stratégie régionale pour la Biodiversité ; Plan d'actions régional sur le foncier ; Plan d'action Arbre et carbone vivant pour la Région ; déploiement des Associations Foncières Pastorales pour le Département avec le Parc et la Chambre d'Agriculture ; etc.).

REGARD SYNTHÉTIQUE SUR L'ACTION DU PARC EN LIEN AVEC L'ORIENTATION

	Un Parc qui initie et impulse		Un Parc qui préserve et valorise
	Un Parc qui innove et expérimente		Un Parc qui sensibilise
	Un Parc qui éclaire		Un Parc qui rend visible
	Un Parc qui soutient		Un Parc qui crée de la cohérence et coopère



AXE 1 ORIENTATION 1.3 CONDUIRE UNE GESTION ÉCONOME ET PAYSAGÈRE DE L'ESPACE

LES GRANDES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE DEPUIS 2012 ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Éléments de contexte

- Un cadre réglementaire de plus en plus engageant en faveur de la préservation du foncier et des paysages porté par les différents acteurs publics compétents en matière d'aménagement du territoire.
- L'émergence locale d'une prise de conscience des enjeux

Dynamiques territoriales

- Une accélération de la couverture territoriale en documents de planification (SCoT, PLUI, PLU), intégrant notamment la question paysagère (élaboration de plans et de chartes de paysage ; intégration des notions de paysage et de patrimoine dans les documents de planification ; etc.) et patrimoniale (démarches de connaissance et de protection des patrimoines : recensement, classement (Géoparc UNESCO, Pays d'Art et d'Histoire, etc.), préservation, etc.)
- Une tendance à la dégradation et à une érosion des marqueurs paysagers traditionnels (extension du socle forestier et fermeture de milieux ouverts ; dégradation du patrimoine bâti ancien ; évolution des pratiques agricoles et fragilisation du pastoralisme ; etc.) ...
- ... et à la banalisation des paysages (artificialisation ; homogénéisation des constructions neuves qui dénotent du bâti traditionnel en matière de forme urbaine et d'architecture ; etc.)
- L'apparition de pressions nouvelles sur les paysages et les patrimoines : hausse de la fréquentation touristique de certains sites géologiques ; accélération du changement climatique et incidence sur la biodiversité et les continuités écologiques et donc les paysages ; augmentation de la vacance dans les centralités qui contribue à la détérioration du bâti patrimonial ; etc.

LE REGARD DES ACTEURS RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été ...

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 133 répondants, 114 avis exprimés

Absent	Peu présent	Un partenaire	L'acteur moteur
4%	9%	62%	25%

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 132 répondants, 119 avis exprimés

Très faible	Partiel	Fort	Très fort
4%	25%	55%	16%

LES APPORTS DU PARC ET DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Un Parc impliqué et reconnu. Avec 25% de répondants aux enquêtes considérant le Parc comme l'acteur moteur de sa réalisation, l'Orientation 1.3 en faveur de l'aménagement durable du territoire est la quatrième orientation pour laquelle l'action du Parc est la plus considérée. Par ailleurs, avec 70% de répondants considérant un état d'avancement fort et très fort, elle est la quatrième orientation reconnue comme les plus abouties. Cette perception positive s'inscrit pourtant dans le contexte d'une réorganisation de la compétence « aménagement du territoire » en cours de Charte et le renforcement des intercommunalités (en termes de moyens et de compétences) qui a contraint le Syndicat Mixte du Parc à réinventer son positionnement et à revoir ses moyens sur ces thématiques.

Une diffusion généralisée de nouveaux principes d'aménagement ... Les différents signataires de la Charte ont pu participer à la diffusion de nouveaux principes d'aménagement, que ce soit la Région avec son SRADDT puis son SRADDET (approuvé en 2022) qui s'impose aujourd'hui aux documents locaux de planification (PLUi, SCoT, Charte de Parc) ou avec ses dispositifs d'aides aux territoires (Contrat de Restauration de la Biodiversité, programme « Bourgs-centres », programmes d'habitat et d'aménagement d'espaces publics, etc.) ou les Intercommunalités engagées dans des documents de planification.

... encouragé par des actions de sensibilisation du Parc ... En début de Charte, le Parc a largement contribué à répondre aux pressions observées (faible intégration des extensions urbaines récentes, dégradation des

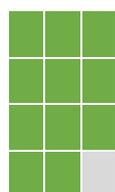
paysages, perte de l'identité architecturale, etc.) en outillant et en sensibilisant les collectivités locales en faveur d'un nouveau modèle d'aménagement : élaboration de la trame verte et bleue ; élaboration du livret « Charte du Parc et Urbanisme » ; production de porter à connaissance et d'avis ; publications en lien avec le CAUE ; etc. Ces productions ont ainsi permis d'engager les collectivités dans un changement de cap de leur aménagement qu'elles poursuivent aujourd'hui à travers leurs documents de planification et que le Parc suit en tant que partenaire.

... et son apport en ingénierie. Si les attentes vis-à-vis du Parc des différentes intercommunalités qui composent son territoire sont variables et ont fortement évolué au cours de la mise en œuvre de la Charte, les communes ou intercommunalités plus rurales ont pu bénéficier d'un appui de l'ingénierie Parc dans leurs projets d'aménagement-développement : accompagnement du plan de paysage de la CC du Causse de Labastide-Murat ; mutualisation d'un poste pour l'élaboration du PLUI de la CC Pays Lalbenque Limogne ; élaboration des PCAET volontaires des deux intercommunalités ; démarche Petite Ville de Demain ; etc. Au-delà d'apports en urbanisme stratégique, le Parc a également soutenu des projets plus concrets d'urbanisme opérationnel (écobarri, centre en-vie) et ainsi permis de concrétiser certains principes aujourd'hui affirmés dans les documents de planification.

Des signataires de la Charte en faveur de la préservation des paysages. En plus de l'accompagnement du Parc dans l'élaboration du plan de paysage de la CC du Causse de Labastide-Murat, les autres signataires ont agi dans le cadre de leur compétence en faveur de la préservation des paysages : la Région à travers l'intégration d'un volet paysager dans le cadre de sa politique Grands Sites et, jusqu'en 2023, à travers une politique en faveur de la qualité paysagère exclusivement sur les Communes des Parcs (subvention bonifiée pour les travaux d'enfouissement de réseaux et de résorption de points noirs paysagers) ; le Département à travers sa politique espaces embroussaillés ; et les territoires locaux à travers leurs documents de planification (le Pays de Figeac s'étant doté d'une Charte paysagère).

Un Parc qui soutient les dynamiques de préservation du patrimoine bâti. En lien avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et le CAUE, le Parc a permis de soutenir les dynamiques en faveur de l'étude, de la sauvegarde et de la mise en valeur des patrimoines : valorisation de la filière pierre avec l'élaboration de la Charte des savoir-faire de la restauration du patrimoine bâti en 2016 ; actions ponctuelles de restauration du patrimoine bâti (notamment lié à l'eau) ; élaboration de guides pratiques pour entretenir les habitations dans le respect du patrimoine bâti ; initiation de la mise en place d'un Conservatoire du patrimoine bâti quercynois ; etc. Les actions entreprises ont par ailleurs permis de toucher un vaste public à travers la mise en place du programme « Ma Maison dans le Quercy ». Les signataires de la Charte ont également contribué à la préservation du patrimoine bâti : la Région à travers les aides de la Direction de la Culture et du Patrimoine ; le Département à travers sa politique de soutien à la restauration du patrimoine non protégé et son soutien financier à la restauration du patrimoine protégé (aux côtés de la DRAC dans le cadre d'une convention pluriannuelle) ; les Intercommunalités dont plusieurs ont entrepris des actions de préservation de leur petit patrimoine (fonds d'aide au petit patrimoine (CC Gand Figeac, CC Causses et Vallée de la Dordogne) ; labellisation Pays d'Art et d'Histoire (Grand Figeac Vallées du Lot et du Célé ; Causses et Vallée de la Dordogne) ; inventaire du petit patrimoine (CC Causse de Labastide-Murat) ; mise en place de chantiers participatifs (CC Causse de Labastide-Murat) ; intégration dans les PLUI d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) patrimoine (CC Grand Figeac, CC Causses et Vallée de la Dordogne) ; etc.).

REGARD SYNTHÉTIQUE SUR L'ACTION DU PARC EN LIEN AVEC L'ORIENTATION



Un Parc qui initie et impulse
 Un Parc qui innove et expérimente
 Un Parc qui éclaire
 Un Parc qui soutient



Un Parc qui préserve et valorise
 Un Parc qui sensibilise
 Un Parc qui rend visible
 Un Parc qui crée de la cohérence et coopère



AXE 1

ORIENTATION 1.4 AMÉLIORER L'AUTONOMIE ÉNERGETIQUE DU TERRITOIRE AU BÉNÉFICE DU CLIMAT

LES GRANDES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE DEPUIS 2012 ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Éléments de contexte

- Une accélération généralisée de la prise de conscience des enjeux de transition énergétique (hausse des coûts de l'énergie, diffusion du concept de précarité énergétique, etc.) et du changement climatique.
- Un renforcement de leur prise en compte dans les politiques aux différentes échelles.
- Le développement local de stratégies en faveur de l'adaptation au changement climatique (déploiement d'une stratégie régionale et départementale à énergie positive, élaboration de PCAET, etc.) et aux vulnérabilités qu'il provoque (étude départementale en cours ; élaboration de documents de gestion et de prévention des risques ; etc.) ... qui ont progressivement permis de voir émerger des actions concrètes.

Dynamiques territoriales

- La succession d'épisodes climatiques qui ont mis en avant certains défis du territoire face au changement climatique : renforcement des périodes de sécheresse et allongement des périodes d'étiage des cours d'eau du territoire ; dégradation des conditions d'habitabilité des bâtiments et renforcement des besoins en adaptation énergétique ; transformation de la biodiversité et des paysages ; fragilisation du patrimoine géologique du fait de la hausse des températures ; renforcement de la vulnérabilité du territoire à certains risques (canicules, incendies, inondations, retrait et gonflement des argiles, sécheresse) ; etc.
- Une tendance à une légère baisse de la consommation énergétique depuis 2016 ... et à une forte progression de la production d'énergie renouvelable (passant d'une production équivalente à 16% des consommations d'énergie à 29% actuellement du fait principalement du développement du solaire photovoltaïque et d'unités ponctuelles de méthanisation).
- Une difficile mesure de l'évolution des émissions de GES du fait de modes de calcul ayant significativement changé. A noter tout de même une légère baisse des émissions au cours des 2 dernières années.

LE REGARD DES ACTEURS RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été ...

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 133 répondants, 109 avis exprimés



QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - répondants, 108 avis exprimés



LES APPORTS DU PARC ET DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Un Parc partenaire d'une politique multi-acteurs et aux forts enjeux. Avec seulement 13% de répondants aux enquêtes considérant le Parc comme l'acteur moteur de sa réalisation et 23% qui le perçoivent comme peu présent et 9% absent, l'Orientation 1.4 en faveur des transitions énergétiques et climatiques arrive en 9^e position (sur 14) des orientations pour laquelle l'action du Parc est la plus considérée. Par ailleurs, avec 15% de répondants considérant un état d'avancement très faible et 44% comme partiel, elle est parmi les orientations reconnues comme les moins abouties à ce jour. Ainsi, avec plusieurs acteurs ayant investi le champ des transitions énergétiques et de l'adaptation du changement climatique, et du fait aussi d'enjeux de plus en plus prégnants, le Syndicat Mixte du Parc (malgré de très nombreuses actions entreprises) n'est pas nécessairement perçu comme un acteur moteur de la mise en œuvre de l'Orientation 1.4 qui reste un champ sur lequel il est unanimement reconnu que « beaucoup reste à faire ».

Un Parc qui a permis d'initier la prise en compte locale des enjeux énergétiques et climatiques. Encore émergents au sein du débat public au début de la mise en œuvre de la Charte, les enjeux énergétiques et climatiques ont rapidement été pris en compte par le Parc qui a notamment été désigné en 2015 lauréat de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEP-CV), puis a élaboré son propre PCAET volontaire en 2018. Ces démarches ont permis d'initier de très nombreuses actions concrètes sur les champs de l'habitat, des mobilités ou des activités économiques. Enfin, le Parc a également permis d'initier les

démarches dans les territoires en rédigeant les PCAET volontaires de la CC du Causse de Labastide-Murat et de la CC du Pays de Lalbenque Limogne.

Un engagement stratégique des différents signataires de la Charte dans le défi du changement climatique.

En parallèle, et dans le cadre de leur compétence, les signataires de la Charte ont contribué à accélérer l'adaptation au changement climatique et la mise en œuvre de la transition énergétique. La Région a ainsi élaboré son SRCAE puis son SRADDET (intégrant le SRCAE) ; elle s'est engagée à travers la Stratégie REPOS (Région à Énergie POSitive) en 2016 (puis en 2019 dans le cadre de l'Acte 2) à être la première région à énergie positive en Europe avec l'objectif d'atteindre une consommation d'énergie couverte à 100 % par la production régionale d'énergies renouvelables et de récupération en 2050 ; puis à travers le « Pacte vert - Green New Deal Occitanie », adopté en 2020, avec pour objectif de mettre en cohérence et en synergie l'ensemble des politiques sectorielles pour lutter contre le réchauffement climatique. Le Département du Lot s'est engagé en 2020 à être un département à énergie positive (DEPOS) et se base sur une double trajectoire consistant à baisser de 40 % la consommation actuelle d'énergie d'ici 2050 et dans le même temps, multiplier par deux la production d'énergie renouvelable. Cette démarche a donné lieu à la Charte départementale pour le développement des énergies renouvelables co-signée en 2021 par les collectivités lotoises, dont le Parc. Les Intercommunalités ont entrepris l'élaboration de leur PCAET obligatoire ou volontaire (pour les CC Causse de Labastide-Murat et CC Pays de Lalbenque-Limogne avec l'appui du Parc).

Un Parc en appui des actions portées par ses partenaires. Le Parc s'est également engagé en soutien d'actions opérationnelles mises en place par ses partenaires : signature de la Charte départementale pour le développement des énergies renouvelables ; appui à la structuration du Guichet unique Renov' Occitanie Lot (GROL) ; implication dans l'étude sur la vulnérabilité au changement climatique pilotée par le Département ; participation au Comité départemental de l'Énergie et à la Conférence départementale des Énergies Renouvelables (pilotés par la DDT et le Département), au Pôle ENR (piloté par la DDT), au Réseau lotois de la transition énergétique ; adhésion au réseau TEPOS animé par le CLER (réseau national pour la transition énergétique) ; participation et/ou appui aux démarches PCAET des intercommunalités, etc.

Un Parc et ses membres qui ont permis d'enrichir la connaissance des enjeux énergétiques et climatiques.

Alors que la Région a, au cours de la charte, créé l'AREC (Agence Régionale Énergie Climat) et mis en place le réseau TOTEN (Territoires d'Occitanie pour la Transition Énergétique) et le Département lancé l'étude départementale sur les vulnérabilités au changement climatique, le Parc a également au fil du temps développé sa posture d'apport d'expertise sur les enjeux énergétiques et climatiques : organisation d'un séminaire sur le changement climatique avec le CSP ; mobilisation des bases de données des partenaires de la Région (ORCEO, TerriStory) ou de l'État (PictoStat, projection MétéoFrance) ; réalisation, avec l'appui d'une stagiaire, d'une étude sur les vulnérabilités du territoire du Parc aux changements climatiques avec le déploiement des outils de l'ARPE Midi-Pyrénées (aujourd'hui AREC Occitanie) ; engagement dans le projet inter-Parcs d'Occitanie ADOPT pour l'identification des impacts du changement climatique, l'anticipation de ces impacts et l'adaptation ; etc.

Un Parc qui affirme sa posture sur le développement des énergies renouvelables (notamment du photovoltaïque et de l'éolien) à travers des délibérations précisant la nécessaire conciliation avec les enjeux environnementaux et de préservation des patrimoines et des paysages. De manière plus concrète, le Parc s'est engagé en soutien au développement du projet photovoltaïque citoyen CéléWatt.

Un Parc moteur de la sensibilisation et de l'appropriation par tous des enjeux de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

Face à des enjeux de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique qui concernent tous les acteurs et toutes les composantes du territoire, des ambitions fortes en faveur de la sensibilisation des différents publics ont été entreprises : auprès des élus (organisation de modules de formation (sur la notion de transition énergétique, sur la gestion du patrimoine communal, sur la rénovation énergétique de l'habitat, sur la filière bois, sur l'énergie solaire photovoltaïque et thermique, sur les modèles économiques et juridiques pour la production d'énergies renouvelables, sur la gestion de l'éclairage public, etc.) ; auprès des habitants (organisation de la caravane de l'éco-rénovation dans cinq communes du



territoire ; animation des Défis Familles à Biodiversité Positive ; spectacle « La criée de la rue verte » ; conception d'une exposition interactive sur l'énergie dans le Parc ; organisation des nuits de la thermographie ; etc.) ; auprès des plus jeunes (création d'un jeu de 7 familles sur l'énergie ; temps de sensibilisation dans les écoles sur la pollution lumineuse et les pratiques d'éclairage public ; constitution de deux malles pédagogiques sur l'énergie ; programme éducatif à la mobilité douce ; etc.) ; auprès des artisans du territoire (développement des filières des matériaux biosourcés (laine, etc.) ; démarche éco-défis ; etc.).

REGARD SYNTHÉTIQUE SUR L'ACTION DU PARC EN LIEN AVEC L'ORIENTATION

	Un Parc qui initie et impulse		Un Parc qui préserve et valorise
	Un Parc qui innove et expérimente		Un Parc qui sensibilise
	Un Parc qui éclaire		Un Parc qui rend visible
	Un Parc qui soutient		Un Parc qui crée de la cohérence et coopère



AXE 2 ORIENTATION 2.1 REDYNAMISER LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES AUTOUR D'UNE STRATÉGIE DE RECONQUÊTE DES MARCHÉS DE PROXIMITÉ

LES GRANDES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE DEPUIS 2012 ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Éléments de contexte

- Affirmation du rôle des Régions et des EPCI dans le développement économique suite à la loi NOTRe et réorganisation en cours de Charte des périmètres et du pilotage LEADER...
- ... et qui ont fait évoluer le Parc dans un rôle de « contributeur » du développement économique.
- Un partenariat historique entre le Parc et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui a participé à déployer des dispositifs soutenant le tissu artisanal local (démarche Eco défis, doublement du prêt Lot Initiative Artisanat, etc.).
- Succession de crises au cours des dix dernières années (crises économiques, crise Covid) qui ont impacté les dynamiques économiques.
- Augmentation significative du nombre d'auto-entrepreneurs et de créations rapides d'entreprises qui ont fait évoluer les enjeux liés à l'emploi, ainsi qu'à l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projet.

Dynamiques territoriales

- Un nombre d'emplois relativement stable et une diminution du ratio du nombre d'emplois par actif ...
- ... qui signifie un renforcement de la dépendance économique extérieure du territoire.
- Un secteur de l'artisanat relativement dynamique avec une tendance au rajeunissement de l'âge moyen des chefs d'entreprise.

LE REGARD DES ACTEURS RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été ...

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 133 répondants, 109 avis exprimés

Absent	Peu présent	Un partenaire	L'acteur moteur
9%	14%	69%	7%

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 134 répondants, 99 avis exprimés

Très faible	Partiel	Fort	Très fort
18%	44%	33%	4%

LES APPORTS DU PARC ET DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Un Parc partenaire d'un développement économique à la compétence réorganisée. Si seulement 7% (13^e orientation sur 14) de répondants aux enquêtes considèrent le Parc comme l'acteur moteur de la mise en œuvre de l'Orientation 2.1 en faveur du soutien aux activités économiques de proximité du territoire, 69% l'identifient comme un partenaire au même titre que les autres collectivités (1^{ère} orientation sur 14). Cette appréciation s'explique notamment du fait de la réorganisation de la compétence du développement économique en cours de Charte avec un renforcement du rôle des EPCI. Son implication dans les stratégies territoriales de développement économique en début de Charte (élaboration avec la CCI du Lot d'un schéma des zones d'activités et des infrastructures économiques et d'un schéma commercial) s'est ainsi affaiblie en parallèle de la montée en compétence des intercommunalités et de liens plus distendus avec la CCI.

Une majorité de répondants aux enquêtes considèrent que les objectifs définis à travers cette orientation ont été partiellement atteints (44%), voire très faiblement atteints (18%, soit la 2^e orientation la plus faiblement appréciée par son état d'avancement). Si cette faible appréciation liée aux fragilités des activités économiques du territoire (dépendance aux emplois extérieurs, absence d'entreprises structurantes, etc.) n'est donc pas nécessairement à imputer à l'action du Parc, elle témoigne de la nécessité de renforcer les actions sur ce champ au cours de la future Charte.

Un développement économique soutenu par la Région et les Intercommunalités. La loi NOTRe a marqué l'affirmation du rôle des Régions et des EPCI dans le développement économique. Ainsi, la Région a réalisé un certain nombre de schémas en faveur du développement économique (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation Ecologique (SRESTE) ; Stratégie Régionale Innovation ; SRIT et SRI intégrés au SRADDET ; etc.). De manière plus concrète, elle a déployé plusieurs politiques et dispositifs en soutien de filières économiques (AD'Occ Agence régionale de Développement Economique qui dispose d'antennes à Cahors et Figeac ; Agence Régionale Aménagement Construction Occitanie ; contrat de filière régional Textiles, Laine et Cuir ; contrat de

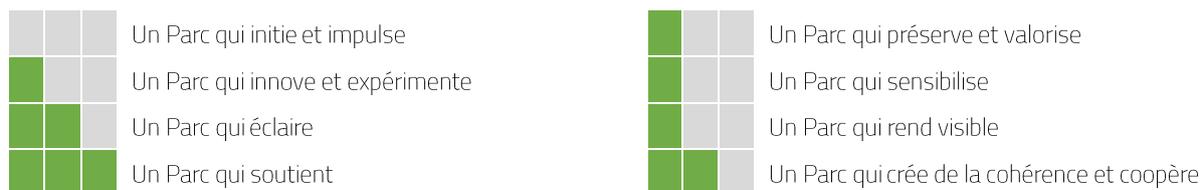
filière bois, etc.) ; des infrastructures soutenant le développement économique (création de l’Etablissement Public Foncier (EPF) ; élaboration des SRIT et SRI intégrés au SRADDET, élaboration Plan très haut débit, etc.) ; ou de territoires à enjeux (dotation pour l’innovation et l’expérimentation dans les territoires ruraux et de montagne ; politiques en faveur des territoires de montagne, politique en soutien aux bourg-centres, etc.). Les Intercommunalités, qui ont vu leur compétence économique se renforcer en cours de Charte avec l’application de la loi NOTRe, ont notamment la charge de l’aménagement des Zone d’Activités Économiques (ZAE) de leur territoire. Selon les cas, elles ont élaboré des schémas de ZAE, des stratégies de développement économiques ou se sont dotées d’outils ou se sont engagées dans des démarches dédiés au développement économique : agence de développement (exemple de Cauvaldor Expansion pour la CC Causses et Vallée de la Dordogne) ; observatoire des locaux et du foncier économiques disponibles (CC Pays de Lalbenque-Limogne) ; démarche de revitalisation de centre-bourg (Petite Ville de Demain, Action Cœur de Ville, etc.) ; etc.

Un Parc en soutien des filières artisanales dans le cadre de son partenariat avec la Chambre de Métiers et de l’Artisanat. Tout au long de la Charte et, notamment dans le cadre d’un partenariat historique avec la Chambre de Métiers et de l’Artisanat (CMA) du Lot (qui se concrétise notamment par la présence au sein du Parc d’une agente de la CMA (0,7 ETP) en charge du développement et de la valorisation de l’artisanat), mais aussi grâce à son implication dans la mise en œuvre des programmes LEADER, le Syndicat Mixte du Parc a été un partenaire actif en faveur de l’artisanat en cohérence avec les caractéristiques du tissu économique local. Il a notamment soutenu des actions en faveur de la dynamisation du tissu artisanal du territoire (plateforme de création et de transmission-reprises d’entreprises avec 439 entreprises accompagnées en création et 107 en transmission-reprise ; 25 entreprises bénéficiaires du doublement du prêt d’honneur Lot Initiative Artisanat (LIA) de la CMA du Lot pour les reprises d’activités situées sur le territoire du Parc) et de sa valorisation (élaboration d’une charte des savoir-faire ; animation du réseau des artisans bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc » ; 86 entreprises labellisées dans le cadre des démarches éco-défi).

Un Parc en soutien des filières locales. Le Parc s’est également impliqué dans le soutien de différentes filières territorialisées notamment la pierre, la laine ou la lavande, mais aussi plus récemment en appui des velléités de développement des filières chanvre et bois local. Le Parc a permis de coordonner et animer les dynamiques d’acteurs en faveur de ces filières territorialisées.

Un Parc en appui à l’anticipation du marché de l’emploi de demain. Le Parc a également soutenu, en lien avec l’ADEFPAT ou son Conseil Scientifique et de Prospective, des réflexions stratégiques et prospectives en faveur du développement économique de demain et de son accompagnement sur le territoire.

REGARD SYNTHÉTIQUE SUR L’ACTION DU PARC EN LIEN AVEC L’ORIENTATION



AXE 2 ORIENTATION 2.2 DÉVELOPPER L'AGRICULTURE ET VALORISER LA FORÊT COMME FONDEMENTS DE LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ET DE L'ENTRETIEN DE L'ESPACE

LES GRANDES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE DEPUIS 2012 ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Éléments de contexte

- Une filière agricole et ovine qui connaît une crise structurelle.
- Des relations historiquement distendues, voire absentes, entre le Parc et certains représentants du monde agricole du fait de divergences de postures sur certains sujets (énergies renouvelables, gestion de la présence du loup).
- Une évolution des attentes des consommateurs en termes de productions agricoles (local, bio, etc.)

Dynamiques territoriales

- Une fragilisation de l'élevage ovin qui se mesure par une diminution du cheptel et du nombre d'exploitations, un vieillissement des exploitants, etc. ... mais aussi des incidences sur les paysages.
- L'apparition du loup en 2022 accentuant la fragilité des élevages ovins (avec près de 400 brebis tuées ou blessées) et créant des tensions locales.
- Une transformation de l'élevage local avec l'apparition et le développement d'élevages intensifs (caprin, bovin...) entraînant des risques accrus de problèmes sanitaires.
- Une fragilité accrue de la ressource en eau qui questionne les pratiques agricoles, notamment les productions céréalières et l'abreuvement des troupeaux.
- Le déploiement de mesures en faveur d'une dynamisation du monde agricole : diversification des débouchés de la filière ovine et valorisation de la race cause du lot ; renforcement de filières locales ; accélération des évolutions de pratiques (développement du bio, déploiement de mesures agro-environnementales, déploiement de sites agricoles préservés, etc.).
- Une augmentation des surfaces forestières avec une progression du socle forestier spontané sur l'ensemble du territoire accélérant la fermeture des paysages et augmentant le risque d'incendie.
- L'élaboration de deux Chartes forestières (portées par les PETR) en réponse aux problématiques de gestion et de valorisation des forêts.
- Une accélération du changement climatique qui perturbe la biodiversité locale et notamment les espaces de forêt (vent, sécheresse).

24

LE REGARD DES ACTEURS RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été ...

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 133 répondants, 109 avis exprimés

Absent	Peu présent	Un partenaire	L'acteur moteur
9%	22%	65%	9%

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 131 répondants, 113 avis exprimés

Très faible	Partiel	Fort	Très fort
13%	54%	29%	4%

LES APPORTS DU PARC ET DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Un Parc partenaire du monde agricole ... controversé. Si seulement 9% (12^e orientation sur 14) de répondants aux enquêtes considèrent le Parc comme l'acteur moteur de la mise en œuvre de l'Orientation 2.2 relative à l'agriculture et à la forêt, 65% l'identifient comme un partenaire au même titre que les autres collectivités (parmi les orientations les plus fortement citées pour cette posture du Parc). Cette appréciation s'explique en partie par les tensions entre le Parc et certains représentants du monde agricole qui ont marqué les dernières années (arrivée du loup sur le territoire, développement de la méthanisation), et par des coopérations parfois compliquées avec certains représentants de la Chambre d'Agriculture (ce qui n'a pas empêché des projets communs de voir le jour !).

Une majorité de répondants aux enquêtes considèrent que les objectifs définis à travers cette orientation ont été partiellement atteints (53%), voire très faiblement atteints (13%). Cette faible appréciation de l'état d'avancement de l'Orientation 2.2, liée aux fragilités inhérentes à la filière agricole, et notamment ovine, du territoire, n'est évidemment pas à imputer au Parc ; elle témoigne néanmoins de la nécessité de conforter les actions sur ce champ au cours de la future Charte.



Un Parc et ses membres en soutien d'une agriculture plus durable. En réponse à des contraintes agronomiques de plus en plus prégnantes (fragilisation de la ressource en eau, périodes de sécheresse importante, périodes d'étiage...) et une image et une perception dégradées des productions agricoles (usage de pesticides, etc.), le Parc s'est impliqué, tout au long de la Charte, aux côtés du monde agricole et en lien avec différents membres de son Syndicat Mixte et partenaires (Chambre d'Agriculture, Région Occitanie, Département du Lot, ADASEA, etc.) pour soutenir le développement de pratiques agricoles de plus en plus durables et cohabitant mieux avec leur environnement : appui au déploiement des Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) et d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) ; appui au déploiement des Associations Foncières Pastorales (AFP) ; déploiement de la marque Valeurs Parc sur certaines productions agricoles ; accompagnement aux pratiques sylvopastorales ; etc. Les différents membres du Syndicat Mixte ont par ailleurs déployé des politiques qui ont permis de soutenir les évolutions de l'agriculture à des échelles plus vaste que le Parc : la Région à travers la mise en œuvre du Programme de Développement Rural Régional (PDRR) ou le déploiement de politiques (Plan Bio Régional, Chantier Agriculture Durable, soutien aux produits Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO), etc.) ; le Département à travers un appui financier à Bio46 ou au poste de technicien bio de la Chambre d'Agriculture ; etc.

Un Parc en soutien d'une agriculture plus robuste et plus dynamique avec ses partenaires. Face à sa fragilisation économique (baisse des revenus, vieillissement des professionnels, difficultés de reprise, etc.), le Parc a également permis de soutenir la filière agricole en préservant le foncier dédié (avec l'élaboration de diagnostics fonciers agricoles) ; en soutenant la filière ovine (en étant deux fois lauréat de l'appel à projet « Territoires à Agriculture Positive » en partenariat avec Ovilot et la Chambre d'Agriculture qui a notamment permis de soutenir des expérimentations pour la valorisation de la brebis (viande, laine) ...) ; en développant ou en soutenant de nouveaux débouchés comme les filières laine ou lavande ; en soutenant la création d'équipements permettant de valoriser les productions locales (abattoir de volailles La Plume du Causse à Gramat en lien avec la Chambre d'Agriculture) ; en développant des nouvelles recettes pour trouver de nouveaux débouchés à la brebis de réforme ; en soutenant la création en cours d'un espace test agricole impliquant l'ensemble des acteurs ; etc.

Des signataires de la Charte qui valorisent l'agriculture du territoire. Afin de contribuer à dynamiser les productions agricoles de son territoire, le Parc s'est également attaché à les valoriser et à en faire la promotion. Dans les premières années de la Charte, le Parc a participé au déploiement de trois Sites remarquables du goût (SRG) autour du Rocamadour, de la Truffe et du Safran. Puis, à partir de 2019, le Parc a lancé la marque « Valeurs Parc » (cf. *Orientation 2.5*) sur trois types de produits : produits de la ruche, les produits issus du canard gras et les produits issus des plantes à parfum, aromatiques et médicinales, fruits et légumes, champignons (hors truffe). Neuf agriculteurs ou producteurs sont ainsi labellisés à ce jour.

Des collectivités membres du Parc qui soutiennent une agriculture au service de l'alimentation de ses habitants. A travers quelques projets, le Parc a également soutenu l'alimentation locale et les circuits courts avec différents projets concrets (expérimentation de plateforme numérique d'approvisionnement des restaurants scolaires par des produits de proximité) et pédagogiques (création d'un jeu pédagogique « Croc Saison » ; organisation de 8 ateliers cuisine dans des centres de loisirs et de 4 veillées sur la cuisine locale ; création de jardins pédagogiques dans des centres de loisirs ; etc.). Parmi les membres du Syndicat Mixte, la Région Occitanie a déployé le Pacte régional pour une Alimentation Durable et le Département du Lot s'est engagé dans l'élaboration de son Projet Alimentaire Territorial. De leur côté, les intercommunalités se sont engagées dans des démarches similaires en faveur d'une amélioration du lien agriculture-alimentation (élaboration de PAT, approvisionnement des cuisines centrales et de restaurants scolaires avec des produits locaux, renforcement de la proportion de produits bio services dans la restauration collective, etc.).

Une filière sylvicole en cours de structuration à travers l'élaboration de deux Chartes Forestières de Territoire élaborées par les deux PETR et pour lesquelles les Intercommunalités se sont engagées en tant que membres. Si le Parc est resté en marge des dynamiques autour de la filière sylvicole, d'autres de ses membres ont



également participé à son développement comme la Région qui a signé un contrat de filière forêt-bois avec l'Etat, l'ADEME et l'interprofession de la filière.

REGARD SYNTHÉTIQUE SUR L'ACTION DU PARC EN LIEN AVEC L'ORIENTATION

			Un Parc qui initie et impulse				Un Parc qui préserve et valorise
			Un Parc qui innove et expérimente				Un Parc qui sensibilise
			Un Parc qui éclaire				Un Parc qui rend visible
			Un Parc qui soutient				Un Parc qui crée de la cohérence et coopère



AXE 2 ORIENTATION 2.3 DÉVELOPPER LE TOURISME AU BÉNÉFICE DE TOUT LE TERRITOIRE

LES GRANDES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE DEPUIS 2012 ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Éléments de contexte

- Une réorganisation de la gouvernance touristique à la suite de la loi NOTRe aussi bien aux échelles régionale, départementale ... et locale avec la création d'Offices de Tourisme couvrant de vastes périmètres.
- Deux années de crise Covid-19 qui ont impacté la fréquentation touristique.
- Un renforcement des attentes et des pratiques en faveur du tourisme nature et du slow-tourisme.

Dynamiques territoriales

- Des actions emblématiques qui ont participé à renforcer la visibilité du territoire : labellisation Géoparc mondial UNESCO ; création de la RNNIG ; labellisation Pays d'Art et d'Histoire ; actions autour du ciel nocturne ; développement des activités de pleine nature ; etc.
- Une augmentation de la fréquentation touristique, notamment des sites géologiques et naturels du territoire ...
- ... avec des risques de fragilisation de certains sites du fait d'une sur-fréquentation qui implique une vigilance accrue de l'équilibre de certains milieux et espèces souterraines.
- Des activités touristiques menacées par le changement climatique : fragilisation de sites géologiques ; baisse des débits des cours d'eau pour les activités nautiques ; hausse du risque incendie ; etc.

LE REGARD DES ACTEURS RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été ...

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 133 répondants, 109 avis exprimés

Absent	Peu présent	Un partenaire	L'acteur moteur
0%	16%	65%	19%

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 133 répondants, 112 avis exprimés

Très faible	Partiel	Fort	Très fort
6%	31%	47%	17%

LES APPORTS DU PARC ET DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Un Parc partenaire majeur du développement touristique. Avec 65% des répondants aux enquêtes considérant le Parc comme un partenaire impliqué et 19% le considérant comme l'acteur moteur, la mise en œuvre de l'Orientation 2.3 en faveur du développement touristique compte parmi les orientations pour lesquelles l'implication du Parc est la plus appréciée. A noter par ailleurs, qu'aucun répondant ne considère que le Parc n'a pas agi en faveur de cette orientation (seule orientation perçue de cette manière avec celle relative à la biodiversité (cf. *Orientation 1.2*)).

Si les avancées sur cette orientation ne sont pas du seul ressort du Parc, elle se classe parmi les 5 orientations considérées comme les plus abouties avec 47% de répondants estimant son avancement comme « fort » et 17% comme « très fort ».

Un Parc qui valorise ses patrimoines et rend visible son territoire ... Face à des logiques concurrentielles touristiques de plus en plus fortes, le Parc a su agir tout au long de la Charte pour se différencier autour de ses grands marqueurs et valoriser ses différents patrimoines, notamment géologique (allant jusqu'à la labellisation Géoparc mondial UNESCO, démarche soutenue par la Région et le Département) ou du ciel nocturne. En parallèle, par la mise en place de la labellisation marque « Valeurs Parc » pour des professionnels du tourisme (hébergements, restaurants, activités de pleine nature, sites de visites) (cf. *Orientation 2.5*), par ses actions de signalisation patrimoniale (cf. *Orientation 2.5*), par ses très nombreuses animations et publications en faveur des patrimoines locaux (cf. *Orientation 3.3*) et son appui à la valorisation des Parcs au sein de stratégie touristique régionale, le Parc a contribué à renforcer l'offre touristique et à rendre visible le territoire.

... en complémentarité avec les actions promotions portées par ses membres et partenaires. La promotion touristique du territoire a également été soutenue par la Région Occitanie à travers le Comité Régional de Tourisme et de Loisirs, la politique Grands Sites d'Occitanie, son magazine Occigène et le financement d'études

et actions de communication mutualisées via l'enveloppe InterParcs Occitanie ; le Département du Lot à travers l'Agence Départementale de Développement Touristique, Lot Tourisme, et son plan d'amélioration de l'attractivité départementale « Oh My Lot » ; ou les Intercommunalités à travers les Offices de Tourisme dont elles sont membres ou des actions spécifiques (label Pays d'Art et d'Histoire (Causses et Vallée de La Dordogne et Grand Figeac – Vallées du Lot et du Célé).

Des collectivités membres du Parc qui accompagnent un tourisme vert. En réponse à des attentes renforcées en faveur d'un tourisme préservé et de nature et de la nécessité de promouvoir un tourisme à faible impact, le Parc s'est impliqué dans le développement d'activités et d'équipements touristiques verts. En parallèle d'actions en faveur de la pratique de l'itinérance, de la randonnée, de l'escalade ou de la spéléologie, le Parc a notamment porté, en lien avec plusieurs partenaires, la candidature puis l'animation du Pôle de pleine nature en vallée du Célé qui a permis le déploiement d'un vaste programme d'actions respectueuses de l'environnement. Au cours de la Charte, d'autres actions en faveur d'un tourisme à faible impact ont été mises en œuvre ou envisagées (réflexion sur la mobilité touristique à Saint-Cirq-Lapopie ; déploiement de vélos à assistance électrique sur le Causse de Labastide-Murat ; réflexions sur les outils de protection des sites karstiques majeurs ; création d'une application mobile « Quercy en famille » ; soutien à des projets d'hébergement durable (à travers le Fonds Tourisme Durable dans le cadre d'une réponse commune avec Lot Tourisme, cf. *Orientation 2.4*) ; développement de topo-guides des chemins de randonnée par Lot Tourisme ; etc.).

Un Parc qui travaille avec les partenaires touristiques. Au sein d'une gouvernance touristique qui s'est redessinée au cours de la mise en œuvre de la Charte à la suite de la loi NOTRe, le Parc a su adapter son positionnement pour travailler avec les différents acteurs touristiques. Le Parc est ainsi partie prenante du club des directeurs de Lot Tourisme (qui regroupe les directeurs des différents Offices de Tourisme du département) et travaille sur les enjeux de promotion touristique avec le CRTL Occitanie et l'inter-Parcs Occitanie, etc. Des actions ont également été engagées avec l'ADEFPAT pour accompagner les professionnels du tourisme.

REGARD SYNTHÉTIQUE SUR L'ACTION DU PARC EN LIEN AVEC L'ORIENTATION

	Un Parc qui initie et impulse		Un Parc qui préserve et valorise
	Un Parc qui innove et expérimente		Un Parc qui sensibilise
	Un Parc qui éclaire		Un Parc qui rend visible
	Un Parc qui soutient		Un Parc qui crée de la cohérence et coopère



AXE 2 ORIENTATION 2.4 MAÎTRISER LES IMPACTS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET HUMAINES

LES GRANDES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE DEPUIS 2012 ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Éléments de contexte

- Une affirmation renforcée au cours de la période de la mise en œuvre de la Charte des enjeux de transitions environnementales, énergétiques et climatiques ... et de la nécessaire prise en compte dans l'ensemble des activités humaines et économiques.
- Des engagements régionaux, nationaux et internationaux multiples pour contribuer à leur prise en compte.

Dynamiques territoriales

- La succession d'épisodes climatiques (sécheresse, hausse des températures, etc.) qui ont mis en avant certains défis face au changement climatique pour les différentes filières économiques du territoire : agriculture, tourisme, construction, etc.
- Le déploiement de réflexion et/ou de stratégies de transition et d'adaptation au changement climatique pour l'ensemble des filières économiques.

LE REGARD DES ACTEURS RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été ...

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 132 répondants, 103 avis exprimés

Absent	Peu présent	Un partenaire	L'acteur moteur
8%	27%	56%	9%

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 134 répondants, 106 avis exprimés

Très faible	Partiel	Fort	Très fort
9%	55%	30%	6%

LES APPORTS DU PARC ET DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Un Parc considéré comme un partenaire secondaire d'une orientation qui reste encore un défi majeur. Avec 27% des répondants aux enquêtes le considérant comme peu impliqué et 8% comme absent de sa mise en œuvre, l'action du Parc en faveur l'Orientation 2.4 relative à la maîtrise de l'impact des activités économiques et humaines compte parmi les orientations pour laquelle son action est la moins appréciée. Pour autant, le Parc a porté de nombreuses actions dans les différents champs de l'aménagement et du développement du territoire répondant aux ambitions de cette orientation qui s'est progressivement imposée au cours de la mise en œuvre de la Charte comme un principe transversal aux politiques publiques. L'état d'avancement de l'orientation est également jugé comme insuffisant (55% le considère comme « partiel » et 9% comme « très faible ») soulignant un défi qui, malgré les actions entreprises, reste majeur pour les années à venir.

Un Parc acteur des transitions économiques avec ses membres et ses partenaires. Que ce soit par des actions de sensibilisation ou l'appui à des projets concrets, le Parc a activement participé aux évolutions en termes de maîtrise de l'impact des activités économiques du territoire en accompagnant, avec les différents signataires de sa Charte (Région, Département, Intercommunalités) et avec plusieurs de ses partenaires (CMA, CAUE, etc.), les porteurs de projets économiques dans les transitions : déploiement des MAEC ou des AFP avec la Région ou le Département (Cf. *Orientation 2.2*) ; démarche éco-défi avec la CMA (Cf. *Orientation 2.1*) ; fonds Tourisme durable et développement d'activités touristiques à faible impact avec Lot Tourisme (Cf. *Orientation 2.3*) ; posture vigilante sur les effets de la méthanisation ; etc.

Des signataires de la Charte engagés pour un aménagement plus sobre du territoire. Au-delà des acteurs économiques, le Parc a (par des actions de sensibilisation, des outils d'aides à la décision ou par l'accompagnement de projets opérationnels) participé à accompagner les collectivités locales dans leur évolution vers un modèle d'aménagement plus sobre : appui et suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme en conformité avec la Charte (Cf. *Orientation 1.3*) ; élaboration de la trame verte et bleue (Cf. *Orientation 1.2*) ; déploiement de projets urbanistiques durables (Cf. *Orientation 3.1*), etc.. Il a par ailleurs pleinement accompagné et dynamisé les démarches locales en faveur de la maîtrise des pollutions lumineuses et de valorisation de la trame noire et du ciel nocturne. En parallèle, que ce soit la Région à travers son SRADDET, sa stratégie REPOS,

son Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) ou son Plan d'action pour l'Economie circulaire (PRAEC) ou les Intercommunalités à travers leurs documents de planification (PLUI, SCoT, etc.) ou leur participation au SYDED ont contribué à promouvoir un modèle de développement territorial plus sobre.

Des collectivités membres du Parc exemplaires. Enfin, le Syndicat Mixte du Parc a aussi travaillé sur l'exemplarité de ses pratiques en termes de marchés publics (intégration de critères environnementaux et sociaux), mais aussi de production de déchets, de consommation énergétique, de mobilité de ses agents, etc. autour notamment de la nouvelle Maison du Parc. Les différents membres du Parc ont également conforté leur exemplarité à travers des politiques d'achat responsable et des pratiques modèles (tri sélectif, lutte contre le gaspillage, déplacement, etc.).

REGARD SYNTHÉTIQUE SUR L'ACTION DU PARC EN LIEN AVEC L'ORIENTATION

			Un Parc qui initie et impulse				Un Parc qui préserve et valorise
			Un Parc qui innove et expérimente				Un Parc qui sensibilise
			Un Parc qui éclaire				Un Parc qui rend visible
			Un Parc qui soutient				Un Parc qui crée de la cohérence et coopère



AXE 2 ORIENTATION 2.5 PROMOUVOIR LE TERRITOIRE ET SES ACTIVITÉS

LES GRANDES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE DEPUIS 2012 ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Éléments de contexte

- Deux années de crise Covid-19 qui ont contribué à valoriser l'attractivité résidentielle et touristique des territoires ruraux.

Dynamiques territoriales

- Des actions emblématiques menées qui ont participé à renforcer la visibilité du territoire et ses grands marqueurs : labellisation Géoparc mondial UNESCO ; création de la RNNIG ; labellisation Pays d'Art et d'Histoire ; actions autour du ciel nocturne ; développement des activités de pleine nature ; etc.
- Des actions d'animation locale en faveur de la vie du territoire et une stratégie de communication (publications, réseaux sociaux, etc.) qui ont contribué à alimenter le sentiment d'appartenance et de fierté des habitants du territoire.

LE REGARD DES ACTEURS RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été ...

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 131 répondants, 112 avis exprimés

Absent	Peu présent	Un partenaire	L'acteur moteur
1%	11%	57%	31%

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 133 répondants, 116 avis exprimés

Très faible	Partiel	Fort	Très fort
2%	19%	60%	19%

LES APPORTS DU PARC ET DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Un Parc acteur majeur de l'Orientation 2.5 en faveur de la promotion du territoire. Avec 31% des répondants aux enquêtes l'estimant comme acteur moteur de sa mise en œuvre, l'Orientation 2.5 relative à la promotion du territoire est considérée comme la troisième orientation pour laquelle le Parc a été le plus investi. Seuls 12% des répondants considèrent que le Parc a été peu présent (11%) ou absent (1%) de sa mise en œuvre. L'action du Parc est d'ailleurs significativement appréciée puisque que 79% estiment que l'Orientation 2.5 a fortement ou très fortement été mise en œuvre.

Un Parc porteur d'actions majeures pour la visibilité du territoire ... Au cours de la période mise en œuvre de la Charte, le Parc a réalisé et porté des actions emblématiques qui soutiennent aujourd'hui sa visibilité et sa promotion : la labellisation Géoparc mondial UNESCO (cf. *Orientation 2.3*), la création de la Réserve Naturelle Nationale d'Intérêt Géologique (cf. *Orientation 1.3*), la protection et la valorisation du ciel nocturne (cf. *Orientation 2.4*), etc. Ces réalisations constituent aujourd'hui des marqueurs structurants et différenciants du territoire du Parc et participent à sa reconnaissance.

... en complémentarité avec les actions promotions portées par ses membres et partenaires. La promotion touristique du territoire a également été soutenue par la Région Occitanie à travers le Comité Régional de Tourisme et de Loisirs, la politique Grands Sites d'Occitanie, son magazine Occigène et le financement d'études et actions de communication mutualisées via l'enveloppe InterParcs Occitanie ; le Département du Lot (à travers l'Agence Départementale de Développement Touristique, Lot Tourisme, et son plan d'amélioration de l'attractivité départementale « Oh My Lot » ; ou les Intercommunalités à travers les Offices de Tourisme dont elles sont membres ou des actions spécifiques (label Pays d'Art et d'Histoire (Causses et Vallée de La Dordogne et Grand Figeac – Vallées du Lot et du Célé).

Un Parc qui labellise et promeut les patrimoines, les productions et les activités de son territoire. Tout au long de la période de mise en œuvre de la Charte, le Parc a participé à la promotion des patrimoines, des productions et des activités de son territoire par plusieurs leviers : animation, publication, signalisation, labellisation, etc.

Depuis son déploiement en 2016, la marque « Valeurs Parc » a permis de labelliser plus de 80 entreprises couvrant une diversité d'activités portant les atouts et les marqueurs identitaires du territoire (hébergements,



restaurants, activités et sites touristiques, prestations éducatives, artisans, producteurs agricoles). La marque « Valeurs Parc » constitue un gage de qualité pour les entreprises labellisées et participe à la promotion et à la reconnaissance du Parc par les habitants du territoire et ses visiteurs. Les outils de communication mis à disposition des entreprises labellisées participent à en faire des ambassadeurs du territoire et du Parc. Par ailleurs, le Parc participe à la promotion du territoire en soutenant d'autres démarches de labellisation (Géoparc UNESCO, écodéfis, Sites remarquables du goût, etc.).

En parallèle, et avec l'appui de ses partenaires et des membres du Conseil Scientifique et de Prospective (CSP), le Parc a réalisé un très grand nombre de productions (écrites, graphiques, vidéo, audio, etc.) à destination du grand public ou à vocation plus scientifique ; a multiplié les temps et outils de communication (presses, médias, réseaux sociaux, etc.) et a assuré de nombreux évènements et temps d'animation qui ont participé à la promotion et la visibilité du territoire auprès d'un très large public.

REGARD SYNTHÉTIQUE SUR L'ACTION DU PARC EN LIEN AVEC L'ORIENTATION

	Un Parc qui initie et impulse		Un Parc qui préserve et valorise
	Un Parc qui innove et expérimente		Un Parc qui sensibilise
	Un Parc qui éclaire		Un Parc qui rend visible
	Un Parc qui soutient		Un Parc qui crée de la cohérence et coopère



AXE 3

ORIENTATION 3.1 DÉVELOPPER UNE OFFRE D'HABITAT DE QUALITÉ ET UN CADRE DE VIE ATTACHANT

LES GRANDES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE DEPUIS 2012 ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Éléments de contexte

- Une prise en compte renforcée des enjeux de transitions dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme avec une volonté de préservation du foncier et de lutte contre l'artificialisation des sols qui s'est traduite par l'apparition de l'objectif du Zéro Artificialisation Nette dans la loi Climat et Résilience.
- Une réforme de la carte intercommunale qui a fait évoluer les échelles de mise en œuvre des politiques de planification et d'habitat.
- Des politiques nationales et régionales en faveur de la redynamisation des centralités (Action Cœur de Ville, Petite Ville de Demain, Bourgs-Centres, etc.).
- De nouveaux concepts d'aménagement et de nouvelles aspirations de mode de vie qui se sont affirmées au cours de la période de mise en œuvre de la Charte (ville du quart d'heure, etc.) et des attentes qui ont évolué en termes de cadre de vie (perte d'attractivité des métropoles, redynamisation des espaces ruraux) avec une accélération à la suite des périodes de confinement Covid.

Dynamiques territoriales

- Une accélération de la couverture territoriale en documents de planification.
- Une dynamique constructive avec un territoire du Parc qui présente une évolution positive du nombre de logements entre 1968 et 2019 en réponse aux dynamiques démographiques, au desserrement des ménages et au renouvellement du parc de logements.
- Des besoins en logements qui évoluent (croissance démographique depuis 1990 avec une hausse quantitative nécessaire ; vieillissement et besoins en logements adaptés, desserrement des ménages et besoins en logements de petite taille, etc.) ... et un parc de logements relativement inadapté à ces nouveaux besoins.
- Une perte d'attractivité du parc de logements existant avec une augmentation de la vacance et de résidences secondaires.
- Un risque de concurrence entre fonctions résidentielles et touristiques avec une offre d'hébergement touristique (notamment Airbnb) et des résidences secondaires en augmentation depuis 2013
- L'apparition de nouveaux modes d'habiter (écobarris, habitat léger et réversible notamment).

33

LE REGARD DES ACTEURS RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été ...

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 132 répondants, 108 avis exprimés

Absent	Peu présent	Un partenaire	L'acteur moteur
7%	20%	60%	13%

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 132 répondants, 107 avis exprimés

Très faible	Partiel	Fort	Très fort
11%	54%	30%	5%

LES APPORTS DU PARC ET DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Un Parc considéré comme un partenaire secondaire d'une orientation qui reste encore un défi majeur. Avec seulement 13% des répondants aux enquêtes l'estimant comme acteur moteur de sa mise en œuvre, l'Orientation 3.1 relative au cadre de vie et à l'offre de logement est considérée dans la moyenne basse des orientations pour lesquelles le Parc a été le plus investi (9^e sur 14). Néanmoins, 60% des répondants voient le Parc comme un partenaire, au même titre que les autres collectivités locales.

Environ un tiers des répondants considèrent un état d'avancement fort ou très fort de l'Orientation 3.1 alors que 54% le juge partiel et 11% faible (3^e orientation la moins avancée à ce jour pour les répondants).

Des signataires de la Charte qui portent un nouveau modèle d'aménagement à travers leurs compétences.

En cohérence avec le cadre régional d'aménagement porté par le SRADDET, les Intercommunalités du territoire du Parc ont pris en charge la déclinaison locale d'un nouveau modèle d'aménagement territorial garant d'une plus grande sobriété foncière et promouvant un urbanisme plus durable à travers leurs documents de



planification. De manière plus opérationnelle, quatre communes du territoire bénéficient aujourd'hui du programme Petite Ville de Demain (PVD) (Lalbenque, Limogne, Cajarc et Gramat).

Un Parc qui soutient des projets innovants dans les communes rurales. Tout au long de la Charte, le Parc a accompagné des communes rurales de son territoire dans le développement d'un urbanisme durable et de qualité à travers les projets « écobarris » (« barri » signifiant « quartier » en occitan) déployés dans cinq communes (avec le soutien financier de la Région) ou à travers les démarches centre-en-vie mises en place dans trois communes dans une logique de projet de redynamisation de centre-bourg. Le Parc a ainsi permis à des petites communes, à l'ingénierie limitée, inéligibles à certaines démarches institutionnelles (Petite Ville de Demain, etc.), mais aussi confrontées aux enjeux de dégradation de leur parc de logements (taux de vacance élevé, faible qualité énergétique, etc.) de s'engager dans des démarches stratégiques et opérationnelles innovantes.

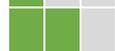
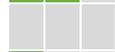
Des membres du Parc engagés dans la rénovation, notamment énergétique, du parc de logements. Sur les questions énergétiques, la Région a déployé le dispositif Rénov'Occitanie qui s'est décliné sur le département du Lot à travers le Guichet unique Renov'Occitanie Lot (GROL). Le Département est également doté d'un Plan Départemental de l'Habitat (PDH) élaboré avec l'Etat. Les Intercommunalités sont quant à elles, pour certaines, engagées dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (exemple de la CC Causses et Vallée de la Dordogne) ou d'un Programme d'intérêt général (PIG) (exemple de la CC Grand Figeac).

Un Parc qui sensibilise à l'urbanisme durable. Afin de relever les enjeux d'aménagement du territoire (consommation foncière, faible qualité architecturale, urbanisme énergivore, etc.) et d'accompagner le changement des pratiques, le Parc a déployé un vaste programme de formation et sensibilisation des acteurs locaux, et notamment des habitants, autour des défis de l'urbanisme et de l'aménagement de demain : visites de villages pour découvrir l'organisation urbaine et paysagère et parler des enjeux contemporains ; animation d'ateliers d'urbanisme autour des jeux créés par le Parc sur la trame verte et bleue et les écobarris ; organisation de journées sur la trame verte et bleue ; visites de maisons contemporaines (Saillac) ou restaurées (Escamps) ; conduite de balades paysagères animées par le stagiaire du Parc en charge de la réalisation des carnets de paysage ; veillées sur l'architecture ; etc.

Un Parc qui accompagne la prise en compte des enjeux architecturaux. En réponse aux enjeux de préservation du paysage et à la préservation du territoire, le Parc a engagé la démarche « Ma maison dans le Quercy » qui a permis d'enclencher une réflexion collective globale sur les conditions d'habiter demain sur le territoire afin de tendre progressivement vers un habitat local et durable qui soit mieux intégré dans les paysages quercynois. Une démarche globale sur plusieurs années a ainsi été engagée en y associant aussi bien les élus, les artisans (cf. *Orientations 2.1 et 2.4*) et les habitants du territoire.

En parallèle et en réponse à une demande croissante de conseils ou d'informations autour du déploiement de solutions d'habitats légers recensées sur le territoire (notamment en lien avec des besoins saisonniers importants), le Parc a déployé un accompagnement et une réflexion sur les projets d'habitat réversible.

REGARD SYNTHÉTIQUE SUR L'ACTION DU PARC EN LIEN AVEC L'ORIENTATION

	Un Parc qui initie et impulse		Un Parc qui préserve et valorise
	Un Parc qui innove et expérimente		Un Parc qui sensibilise
	Un Parc qui éclaire		Un Parc qui rend visible
	Un Parc qui soutient		Un Parc qui crée de la cohérence et coopère



AXE 3 ORIENTATION 3.2 FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS AUX ÉQUIPEMENTS ET AUX SERVICES

LES GRANDES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE DEPUIS 2012 ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Éléments de contexte

- Des enjeux d'accès aux services dans les territoires ruraux toujours au cœur des politiques publiques (disparition des services publics, apparition des déserts médicaux, fracture numérique, etc.).
- La généralisation de nouveaux modes d'accès aux services, notamment via le numérique.
- Une raréfaction des moyens publics en faveur d'un renforcement des dynamiques de mutualisation.
- De nouveaux modes de consommer (local et durable) et de se déplacer (mobilités douces, mobilités partagées, etc.).
- Des compétences pour agir en faveur des services éclatées entre de nombreux acteurs (partenaires institutionnels, opérateurs de services publics, acteurs privés) qui ont peu d'attente vis-à-vis du Parc.
- Un territoire de Parc qui ne constitue pas un bassin de vie et qui s'inscrit à la rencontre des bassins de vie de Cahors et Figeac limitant la pertinence du Parc dans certains champs de politiques de services à la population.

Dynamiques territoriales

- Une augmentation de la population depuis 1990 qui signifie un besoin accru en équipements et services de proximité.
- Des besoins qualitatifs également en évolution du fait du vieillissement de la population, des risques de précarisation qui se renforcent et de nouvelles attentes sociétales.
- Une dépendance à la voiture qui se renforce avec 83% des trajets domicile-travail qui s'effectuent en voiture individuelle alors que les réseaux de transport collectif ont tendance à se fragiliser.
- L'accélération du maillage territorial en faveur des mobilités douces.

LE REGARD DES ACTEURS RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été ...

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 130 répondants, 90 avis exprimés

Absent	Peu présent	Un partenaire	L'acteur moteur
13%	36%	47%	3%

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 133 répondants, 101 avis exprimés

Très faible	Partiel	Fort	Très fort
26%	55%	18%	1%

LES APPORTS DU PARC ET DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Un Parc au second plan d'une orientation ... qui reste pourtant un enjeu majeur pour le territoire. Avec 13% des répondants aux enquêtes estimant le Parc absent de sa mise en œuvre et 36% peu présent, l'orientation 3.2 relative à l'accès aux services est l'orientation pour laquelle son action est la moins considérée. Cette perception n'interroge pas nécessairement l'impact qualitatif de l'action du Parc ; de nombreux partenaires s'interrogent en premier lieu sur la pertinence de positionner le Parc sur ces champs de politiques publiques (accessibilité aux services et mobilités). Ce questionnement sur le rôle et la légitimité du Parc et son imbrication avec les autres collectivités est particulièrement prégnant sur cette thématique des services à la population. Il devra être mis en débat et clarifié au moment de l'élaboration de la future Charte en cohérence avec les missions d'un Parc naturel régional.

Par ailleurs, avec 26% qui juge son état d'avancement « très faible » ou « partiel » (55%), l'Orientation 3.2 est considérée comme l'orientation la moins aboutie à la fin de la mise en œuvre de la Charte avec de nombreux enjeux qui restent identifiés : zone blanche de service au cœur du Parc ; fragilisation de certaines offres de services (commerces, santé, culture) ; etc.

Des enjeux couverts par les membres du Syndicat Mixte dans le cadre de leur compétence. Si le Parc a été peu présent sur les champs de l'accès aux services ou de la mobilité, les membres du Syndicat Mixte ont agi dans le cadre de leur compétence que ce soit la Région à travers sa compétence mobilités ou ses politiques d'aides au territoire (politique bourg-centre ; pass commerce de proximité ; dotation pour l'innovation et l'expérimentation dans les territoires ruraux et de montagne ; dispositif en faveur de la vitalité des territoires), le Département à travers l'élaboration avec la Préfecture du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services à la population (SDAASP) ou à travers l'exercice de ses compétences (action sociale,

culture, collège, etc.) ; ou les Intercommunalités avec, selon les cas, le déploiement des Espaces France Services, l'animation de Contrats Locaux, les réseaux de transport, etc.

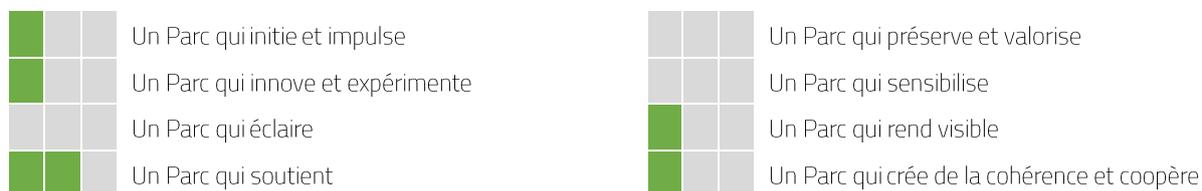
Un Parc qui a néanmoins agit comme levier de l'accès aux services à travers les politiques territoriales qu'il a pilotées.

Si le Parc n'a pas été un acteur moteur de l'amélioration de l'accessibilité aux services sur son territoire, il en a été un acteur financeur indirect à travers son rôle dans la mise en œuvre du programme européen LEADER en tant que pilote du GAL (Groupe d'Action Locale) Bouriane Causses du Quercy jusqu'en 2013 qui comprenait dans sa stratégie un axe prioritaire lié aux services (commerces, équipements en faveur de l'enfance-jeunesse, équipements sportifs, circuits courts) et ciblait les projets des territoires ruraux. De nombreuses actions ont pu être menées sur ces différents sujets. A partir de 2014, le Parc est devenu partenaire des deux GAL portés par le PETR du Grand Quercy (à travers une convention d'animation partagée) et le PETR Figeac Quercy Vallée de la Dordogne. A noter que la Convention Territoriale Parc-Etat-Région a également permis au Parc d'agir en faveur de l'accessibilité aux services dans les premières années de la Charte.

Un Parc qui participe, avec ses membres, à la prise en compte des publics handicapés. A travers deux de ses actions emblématiques, le Parc a participé à une meilleure prise en compte du handicap sur le territoire : le programme d'actions du Pôle de pleine nature en vallée du Célé (cf. *Orientation 2.3*) qui a permis d'engager des réflexions sur la mise en accessibilité des structures et des activités, ainsi que l'intégration au sein de l'agenda des Causseries (cf. *Orientation 3.3 et 3.4*) de pictogrammes sur les quatre types de handicap, afin de mieux identifier les niveaux d'accessibilité des différentes animations proposées. Les différents membres du Syndicat Mixte ont également contribué à la mise en œuvre de leurs obligations en termes d'accessibilité des publics handicapés de leurs équipements accueillant du public.

Un Parc qui participe à rendre visible les offres de services. Les démarches de labellisation engagées par le Parc (marque « Valeurs Parc », éco-défis, etc.) ou le déploiement de la signalétique d'information locale ont permis au Parc de soutenir la visibilité des offres de services de son territoire.

REGARD SYNTHÉTIQUE SUR L'ACTION DU PARC EN LIEN AVEC L'ORIENTATION



AXE 3 ORIENTATION 3.3 RENFORCER L'ATTACHEMENT AUX CAUSSES DU QUERCY

LES GRANDES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE DEPUIS 2012 ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Éléments de contexte

- De nouvelles aspirations en termes de cadre de vie et de valeurs des habitants des territoires ruraux qui contribuent à dynamiser l'appropriation des marqueurs identitaires et culturels des territoires.
- Des actions patrimoniales et culturelles impactées par la crise Covid en cours de Charte qui a freiné, voire éteint, la dynamique de certaines initiatives.

Dynamiques territoriales

- Des actions emblématiques menées qui ont participé à renforcer la visibilité du territoire et ses grands marqueurs : labellisation Géoparc mondial UNESCO ; création de la RNNIG ; labellisation Pays d'Art et d'Histoire ; actions autour du ciel nocturne ; marque Valeurs Parc ; etc.
- Des actions d'animation locale en faveur de la vie du territoire et une stratégie de communication (publications, réseaux sociaux, etc.) qui ont contribué à alimenter le sentiment d'appartenance et de fierté des habitants du territoire.
- Un double dynamique de vieillissement et de renouvellement de la population qui conforte l'objectif de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

LE REGARD DES ACTEURS RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été ...

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 132 répondants, 112 avis exprimés

Absent	Peu présent	Un partenaire	L'acteur moteur
1%	8%	25%	65%

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 133 répondants, 101 avis exprimés

Très faible	Partiel	Fort	Très fort
2%	13%	60%	25%

LES APPORTS DU PARC ET DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Un Parc moteur de l'orientation considérée la plus aboutie de la Charte. Avec 65% des répondants aux enquêtes l'estimant comme acteur moteur de sa mise en œuvre, l'Orientation 3.3 relative au renforcement de l'attachement au territoire est de loin considérée comme celle pour laquelle le Parc a joué le rôle le plus moteur. Seuls 10% des répondants considèrent que le Parc a été peu présent (8%) ou absent (1%) de sa mise en œuvre. L'action du Parc est par ailleurs très largement reconnue comme positive avec 85% de répondants qui considèrent un avancement significatif de la Charte : 60% le jugeant « fort » et 25% « très fort » (première orientation parmi les 14 que compte la Charte).

Un Parc porteur d'un vaste programme pédagogique dont le déploiement se fait avec l'appui des signataires de la Charte. Afin d'offrir la possibilité de mieux connaître le territoire, d'apprécier la valeur de leur cadre de vie, d'en connaître les richesses et de développer leur désir et leur capacité à s'investir dans des actions citoyennes et respectueuses de l'environnement, le Parc propose depuis sa création un programme éducatif à destination des jeunes fréquentant les écoles, collèges et centres de loisirs du territoire. Le programme éducatif propose des actions de découverte, valorisation, formation et préservation des patrimoines locaux qu'ils soient naturels, culturels, gastronomiques ou immatériels. Il s'enrichit en continu et fait l'objet chaque année d'un focus thématique sur un sujet d'actualité du Parc, en lien avec les enjeux de transition et de développement durable. En plus d'une convention avec l'Inspection académique du Lot signée en 2012 qui permet désormais à l'ensemble des jeunes lotois d'en bénéficier, le Parc a pu appuyer le déploiement de son programme pédagogique par le biais de financements de la Région ou par le biais d'une valorisation de ses programmes pédagogiques au sein des plans éducatifs des collèges gérés par le Département du Lot ou des centres de loisirs gérés par certaines Intercommunalités.

Un Parc vigilant au lien avec sa jeunesse. Si le Conseil syndical des Jeunes prévu dans la Charte n'a finalement pas vu le jour, le Parc a entrepris de nombreuses initiatives pour mobiliser les jeunes de tout âge du territoire.



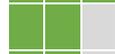
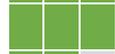
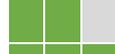
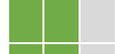
Pour les plus jeunes, le Parc a édité jusqu'en 2014 le magazine Purelaine, puis le « Journal des écoles du Parc » (aujourd'hui arrêté faute de temps) diffusés dans toutes les écoles du Parc. Pour les adolescents, différentes actions ont été menées tout au long de la Charte : réalisation d'une bande-dessinée dans la continuité d'un séjour itinérant « les jeunes font leur BD » ; organisation de la semaine « école-entreprises » pour faire découvrir les entreprises labellisées éco-défis (cf. Orientation 2.4) ; animation d'une démarche « Avoir 15 ans sur les Causses du Quercy » (temps d'échanges, réalisation d'un documentaire, etc.) ; réalisation d'un conte musical « Clara et les escaliers du temps » dans le cadre d'un séjour « Les Aventuriers du Temps » ; etc. Certaines de ces actions ont été menées avec l'appui financier des membres du Syndicat Mixte (Région, Département, Intercommunalités) et avec leurs relais dans leurs différents équipements (collèges, centres de loisirs, etc.

Des signataires de la Charte engagés auprès du Parc en faveur de la valorisation des patrimoines du territoire.

En cohérence avec la promotion touristique du territoire cf. *Orientation 2.3*) et sa valorisation auprès des habitants (cf. *Orientation 2.5*), le Parc a participé à soutenir des initiatives en faveur de la valorisation des différents patrimoines (aussi bien à destination des habitants que des visiteurs) : la culture et la langue occitanes (exemple : organisation de trois éditions du festival La Prima (en 2012, 2014 et 2016 ayant chacune réunie plus de 1 000 personnes) ; le patrimoine géologique (exemple : création de la Réserve Naturelle Nationale d'intérêt Géologique du Lot, labellisation Géoparc UNESCO) ; la filière ovine (exemple : défilé costumé « le Défilé des Caussenardes ») ; les chemins de Saint-Jacques (avec notamment le projet Fenêtres sur le paysage avec les œuvres d'art-refuge Super Cayrou (Gréalou) et Pecten Maximus (Limogne-en-Quercy)) ; les patrimoines naturels (sites Natura 2000, ciel noir, etc.).

Si le Parc a été impliqué dans chacun de ces projets ; il les a menés avec l'appui d'acteurs locaux, notamment associatifs, mais aussi de ses membres (apports de financements, d'ingénierie, etc.) dans le cadre de leurs compétences et de leurs politiques : financement de publications du Parc par la Région ; financement d'animation ou d'évènements par le Département ou la Région ; labellisation Pays d'Art et d'Histoire (Grand Figeac Vallées du Lot et du Célé ; Causses et Vallée de la Dordogne) ; déploiement d'un fonds de restauration du petit patrimoine (CC Causses et Vallée de la Dordogne) ; etc.) ; valorisation de leurs équipements, à l'instar du musée de Cuzals, propriété du Département du Lot, qui constitue un lieu majeur de valorisation de l'identité et des patrimoines du territoire du Parc ; etc.

REGARD SYNTHÉTIQUE SUR L'ACTION DU PARC EN LIEN AVEC L'ORIENTATION

	Un Parc qui initie et impulse		Un Parc qui préserve et valorise
	Un Parc qui innove et expérimente		Un Parc qui sensibilise
	Un Parc qui éclaire		Un Parc qui rend visible
	Un Parc qui soutient		Un Parc qui crée de la cohérence et coopère



AXE 3

ORIENTATION 3.4 FAIRE DE L'ACTION CULTURELLE LA BASE D'UNE VIE COMMUNE CONVIVIALE

LES GRANDES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE DEPUIS 2012 ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Éléments de contexte

- Une compétence culture toujours partagée » suite à la loi NOTRe mais qui réaffirme une responsabilité conjointe de l'État et des collectivités territoriales avec notamment l'affirmation de politiques culturelles intercommunales (apparition de saisons culturelles à l'échelle d'EPCI, etc.) ... et qui a obligé le Parc à se repositionner en soutien et en complémentarité des politiques portées par les partenaires culturels.
- Une action culturelle du Parc fortement soutenue par LEADER et la Convention de développement culturel (Région-Département) en début de Charte et dont la réorganisation/suppression ont conduit à affaiblir les moyens d'agir du Parc.
- Un lien entre le Parc et le monde associatif qui s'est affaibli avec la disparition du Comité de la Vie Associative.
- Une tendance à la raréfaction des moyens publics qui impacte généralement en premier les politiques culturelles.
- De nouvelles aspirations en termes de culture du fait des évolutions sociétales et démographiques.
- Une crise Covid qui a fortement impacté le monde culturel et a contribué à fragiliser des acteurs et projets locaux.

Dynamiques territoriales

- Des actions emblématiques menées qui ont participé à renforcer la visibilité du territoire et ses grands marqueurs : labellisation Géoparc mondial UNESCO ; création de la RNNIG ; labellisation Pays d'Art et d'Histoire ; actions autour du ciel nocturne ; marque Valeurs Parc ; etc.
- Des actions d'animation locale en faveur de la vie du territoire et une stratégie de communication (publications, réseaux sociaux, etc.) qui ont contribué à alimenter le sentiment d'appartenance et de fierté des habitants du territoire.
- Un tissu associatif vieillissant avec de forts enjeux de renouvellement.
- Un risque de dégradation de l'accès à la culture, notamment en milieu rural.

LE REGARD DES ACTEURS RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été ...

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 132 répondants, 112 avis exprimés

Absent	Peu présent	Un partenaire	L'acteur moteur
2%	15%	63%	20%

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 133 répondants, 101 avis exprimés

Très faible	Partiel	Fort	Très fort
6%	35%	45%	14%

LES APPORTS DU PARC ET DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Un Parc partenaire majeur d'une orientation dont la mise en œuvre est considérée comme significatif. Avec 20% des répondants aux enquêtes l'estimant comme acteur moteur de sa mise en œuvre, l'Orientation 3.4 relative à l'offre culturelle est considérée comme la quatrième orientation pour laquelle le Parc a eu un rôle déterminant. Il est par ailleurs considéré comme un partenaire important par 63% des répondants. Le rôle du Parc a significativement évolué au cours de la mise en œuvre de la Charte avec le renforcement du rôle des intercommunalités sur les politiques culturelles. L'état d'avancement de l'orientation est par ailleurs évalué positivement par 59% des répondants (14% « très fort » et 45% « fort »)

Un Parc porteur d'une ambition de développer une offre culturelle de proximité ... Jusqu'en 2015, en lien avec le Pays Bourian (avec qui il forme alors le GAL LEADER Bouriane – Causses du Quercy), le Parc organise une saison culturelle itinérante « Itinéraires Bis » sur le territoire du GAL en réponse à une offre culturelle de proximité peu portée par les Intercommunalités. Autour d'une diversité de projets artistiques émanant du territoire et couvrant une diversité de disciplines et pratiques, le Parc structure une programmation annuelle de spectacle itinérant. Au total, entre 2011 et 2015, au cours de cinq saisons sur le territoire du GAL, plus de 12 000 spectateurs ont pu bénéficier de 171 représentations.

... complétée par la suite par les Intercommunalités, signataires de la Charte. A partir de 2016, la réforme territoriale modifie le paysage culturel et amène le Parc à réinterroger son positionnement en cohérence et en complémentarité avec les politiques culturelles portées par les partenaires institutionnels (dont les intercommunalités). Tout en conservant le souhait d'offrir aux habitants une programmation artistique et culturelle tout au long de l'année, le Parc fait le choix d'axer sa stratégie culturelle autour d'un véritable ancrage territorial en lien direct avec les marqueurs, les enjeux de son territoire et les grands messages portés à travers la Charte et en totale cohérence avec les actions de pédagogie et de sensibilisation portées par ailleurs (cf. *Orientation 3.3*). En parallèle, les Intercommunalités affirment progressivement leur compétence culture et, selon leurs moyens, développent une saison de spectacles et des actions de décentralisation de la culture (programme des Bols d'Air sur la CA Grand Cahors), adoptent un Plan culturel de territoire (CC Grand Figeac en 2022) ou se dotent d'un service culture. Elles équipent ou assurent la gestion d'équipements culturels et soutiennent financièrement des acteurs culturels et le Parc pour certains projets artistiques et culturels.

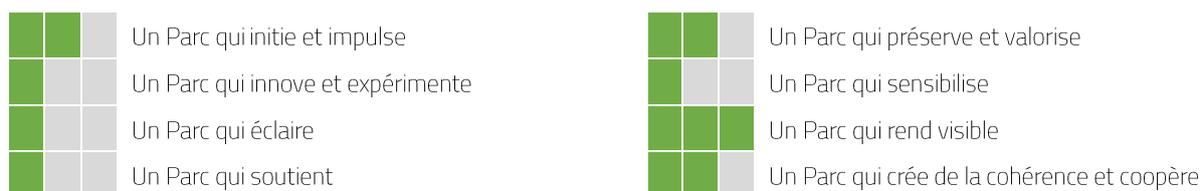
Des partenaires institutionnels, membres du Parc, soutiens financiers majeurs en faveur du maintien d'une offre culturelle locale.

En plus de l'Etat à travers les financements de la DRAC, la Région Occitanie et le Département du Lot participent activement à soutenir l'offre culturelle du territoire et ainsi répondre au risque de sa fragilisation.

La Région appuie son action culturelle autour d'une stratégie globale renouvelée en 2022 « 2022-2028, Stratégie Occitanie, pour une culture partout et pour tous » dans la continuité de sa politique « culture et patrimoine » portant de nombreux dispositifs d'aides en faveur de la création, de la diffusion, des projets des territoires, des industries créatives et des marqueurs de l'identité régionale. Localement, elle a soutenu le développement culturel, via de financements la Convention Territoriale, puis le Contrat Cadre avec le Parc ou via les financements LEADER (dont elle est autorité de gestion depuis 2014), et notamment des actions éducatives engagées par le Parc. Elle est également propriétaire des Maisons Daura (résidences d'artistes à Saint-Cirq-Lapopie), dont la gestion est confiée à la Maison des Arts Georges et Claude Pompidou (dont le siège est à Cajarc). Le Département développe des actions d'animation sur le territoire du Parc et participe financièrement ou en termes d'ingénierie à certains évènements et animations portés par le Parc, comme la Fête de la nuit. Dans le cadre de ses compétences, le Département gère la Bibliothèque départementale, porte plusieurs dispositifs d'aides en faveur de la culture (comme le soutien aux écoles de musique par exemple) et a intégré l'Association Lot Arts Vivants en 2023.

Un Parc acteur de la valorisation des offres culturelles du territoire. Au-delà des offres culturelles du territoire, le Parc participe à les faire connaître à travers sa publication semestrielle du programme d'animation « Les Causseries » qui constitue l'agenda des animations Parc. Sur la période de mise en œuvre de la Charte, 25 numéros ont été édités, publiés en ligne et distribués dans les mairies, commerces de proximité, offices de tourisme et lieux accueillant du public du territoire. Il recense un ensemble d'animations tout public de découverte, de valorisation du patrimoine local (ateliers, débats, projection de film-documentaire, évènements culturels, visites, etc.). A noter que la Région a également mis en place un agenda participatif des sorties permettant de retrouver les évènements proposés dans tous les départements d'Occitanie.

REGARD SYNTHÉTIQUE SUR L'ACTION DU PARC EN LIEN AVEC L'ORIENTATION



AXE 3 ORIENTATION 3.5 CONFORTER LES COOPÉRATIONS ET SOLIDARITÉS AVEC DES PARTENAIRES ET DES TERRITOIRES EXTÉRIEURS

LES GRANDES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE DEPUIS 2012 ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Éléments de contexte

- Un Parc qui s'inscrit dans des réseaux nationaux et régionaux (Fédération des Parcs, Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC), association des Parcs d'Occitanie)
- Une réorganisation de la gouvernance territoriale (périmètres et compétence) qui a conduit à redéfinir le jeu d'acteurs sur le territoire et le positionnement du Parc dans l'écosystème d'acteurs locaux
- Une dynamique d'étude et de recherche portée par de nombreux partenariats avec le monde de la recherche, l'implication du Conseil scientifique et de Prospective (CSP)

Dynamiques territoriales

- Un Parc qui a permis de valoriser les opportunités de coopérations et partenariats entre ses différents membres et au sein des réseaux auxquels il participe.

LE REGARD DES ACTEURS RÉSULTATS DES ENQUÊTES

QUESTION Dans la mise en œuvre de l'orientation, vous diriez que le Parc a été ...

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 131 répondants, 97 avis exprimés

Absent	Peu présent	Un partenaire	L'acteur moteur
3%	19%	67%	11%

QUESTION Comment appréciez-vous l'état d'avancement de cette orientation ?

Question posée aux élus, partenaires et aux membres du CSP - 133 répondants, 102 avis exprimés

Très faible	Partiel	Fort	Très fort
7%	45%	39%	9%

LES APPORTS DU PARC ET DES SIGNATAIRES DE LA CHARTE

Un Parc qui a permis d'alimenter les dynamiques de coopérations du territoire. Reconnu à 67% comme un partenaire des coopérations, le Parc est reconnu dans son rôle de convergence et cohérence des politiques territoriales. Pour autant, seuls 11% des répondants le perçoivent comme le moteur des coopérations territoriales ... dont les ambitions fixées dans la Charte ont été « partiellement » atteintes pour 45% des répondants.

Un Parc moteur de l'ouverture du territoire à des projets de coopérations extérieures. A travers son implication dans la Fédération nationale des Parcs, ainsi que dans l'Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC) et l'Association des Parcs de Midi-Pyrénées puis d'Occitanie (qui ont tous les deux permis de lancer des projets soutenus financièrement par la Région) ou par sa participation aux réseaux nationaux, européens et mondiaux des Géoparcs, le Parc a permis à son territoire de s'inscrire dans des projets de coopérations extérieures à son territoire (benchmark, voyage d'études, retours d'expériences, actions mutualisées, etc.) sur une grande diversité de sujets. Le Parc a également permis de favoriser le déploiement d'actions dépassant son seul périmètre (création du statut de communes associées ; déploiement des programmes pédagogiques dans tout le Lot à travers la convention avec l'Education nationale ; accompagnement de communes hors-Parc dans la préservation du ciel noir et leur politique d'éclairage nocturne ; etc.).

Les autres signataires de la Charte ont également fait bénéficier de leurs réseaux d'acteurs pour enrichir leurs politiques et projets sur le territoire du Parc. Par ailleurs, le dispositif LEADER qui porte la coopération comme un de ses principes est passé en cours de Charte sous la gestion des deux PETR nouvellement créés.

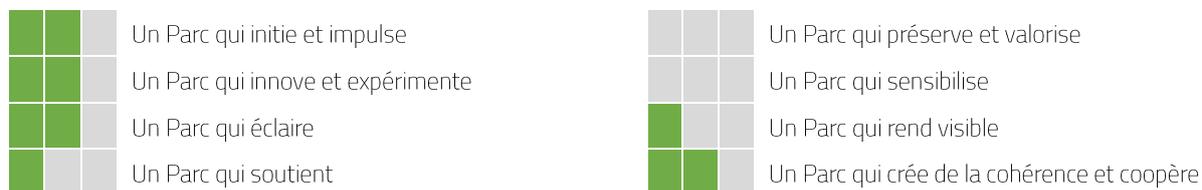
Des conventions et des initiatives de coopérations territoriales qui rassemblent les signataires de la Charte et partenaires du Parc. Si les relations partenariales auraient pu être plus poussées sur de nombreux sujets, différents chantiers ont permis d'engager des projets collectifs. De nombreuses conventions ont été signées avec les collectivités du territoire du Parc (Intercommunalités ou PETR) ou avec des partenaires territoriaux. Au total, 36 conventions ont été signées. Des démarches de coopérations ont également permis de créer des projets communs : cellule inter-SCoT ; club des directeurs d'Office de Tourisme, etc.

Un Parc diffuseur d'une expertise scientifique à travers ses partenariats avec le monde de la recherche. Le Parc a également permis d'inscrire le territoire dans plusieurs programmes de recherche (10 partenariats de



recherche conventionnés autour de différents sujets) qui ont permis d'enrichir les politiques et projets déployés. Cet enrichissement est également passé par l'embauche de 51 stagiaires et 3 doctorants, ainsi que par la mobilisation du Conseil Scientifique et de Prospective du Parc.

REGARD SYNTHÉTIQUE SUR L'ACTION DU PARC EN LIEN AVEC L'ORIENTATION



3. ANNEXE

RESULTATS DETAILLES DES QUESTIONS RELATIVES A LA PERCEPTION DE L'ACTION DU PARC

Comment appréciez-vous l'état d'avancement des différentes orientations ?

Répondants : élus, partenaires & membres du CSP

	Très faible	Partiel	Fort	Très fort
Orientation 3.3 Renforcer l'attachement aux Causses du Quercy	2%	13%	60%	25%
Orientation 1.2 Se mobiliser en faveur de la biodiversité du territoire	1%	21%	49%	30%
Orientation 2.5 Promouvoir le territoire et ses activités	2%	19%	60%	19%
Orientation 1.3 Conduire une gestion économe et paysagère de l'espace	4%	25%	55%	16%
Orientation 2.3 Développer le tourisme au bénéfice de tout le territoire	6%	31%	47%	17%
Orientation 1.1 Préserver la ressource souterraine, essentielle pour l'alimentation en eau potable, et veiller à la qualité des rivières	4%	41%	36%	19%
Orientation 3.4 Faire de l'action culturelle la base d'une vie commune conviviale	6%	35%	45%	14%
Orientation 3.5 Conforter les coopérations et solidarités avec des partenaires et des territoires extérieurs	7%	46%	40%	8%
Orientation 1.4 Améliorer l'autonomie énergétique du territoire au bénéfice du climat	15%	44%	28%	12%
Orientation 2.4 Maîtriser les impacts des activités économiques et humaines	9%	55%	30%	7%
Orientation 1.3 Conduire une gestion économe et paysagère de l'espace	11%	54%	31%	5%
Orientation 2.1 Redynamiser les activités économiques autour d'une stratégie de reconquête des marchés de proximité	18%	44%	33%	4%
Orientation 2.2 Développer l'agriculture et valoriser la forêt comme fondements de la vie économique et sociale et de l'entretien de l'espace	13%	54%	29%	4%
Orientation 3.2 Favoriser l'accès de tous aux équipements et aux services	26%	55%	18%	1%

43



Pour chacune de ces orientations, vous diriez que le Parc a été ...

Répondants : élus, partenaires & membres du CSPA

	Absent et n'a pas agi	Un partenaire peu présent	Un partenaire comme les autres	L'acteur moteur
Orientation 3.3 Renforcer l'attachement aux Causses du Quercy	1%	8%	25%	66%
Orientation 1.2 Se mobiliser en faveur de la biodiversité du territoire	0%	9%	36%	55%
Orientation 2.5 Promouvoir le territoire et ses activités	1%	11%	57%	31%
Orientation 1.3 Conduire une gestion économe et paysagère de l'espace	4%	9%	63%	25%
Orientation 3.4 Faire de l'action culturelle la base d'une vie commune conviviale	2%	15%	64%	20%
Orientation 2.3 Développer le tourisme au bénéfice de tout le territoire	0%	16%	65%	19%
Orientation 1.1 Préserver la ressource souterraine, essentielle pour l'alimentation en eau potable, et veiller à la qualité des rivières	3%	15%	65%	18%
Orientation 3.1 Développer une offre d'habitat de qualité et un cadre de vie attachant	7%	20%	59%	14%
Orientation 1.4 Améliorer l'autonomie énergétique du territoire au bénéfice du climat	9%	23%	55%	13%
Orientation 3.5 Conforter les coopérations et solidarités avec des partenaires et des territoires extérieurs	3%	19%	67%	11%
Orientation 2.2 Développer l'agriculture et valoriser la forêt comme fondements de la vie économique et sociale et de l'entretien de l'espace	4%	22%	65%	9%
Orientation 2.4 Maîtriser les impacts des activités économiques et humaines	8%	27%	56%	9%
Orientation 2.1 Redynamiser les activités économiques autour d'une stratégie de reconquête des marchés de proximité	10%	14%	69%	7%
Orientation 3.2 Favoriser l'accès de tous aux équipements et aux services	14%	36%	47%	3%



4. LEXIQUE

ACV	Action Cœur de Ville	CFT	Charte forestière de Territoire
ADASEA	Association de développement, d'aménagement et de services en environnement et en agriculture	CLS	Contrat Local de Santé
ADEAR	Association pour le développement de l'emploi agricole	CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
ADEFPAT	Association pour le développement par la formation des projets et acteurs du territoire	CRB	Contrats de de restauration de la biodiversité
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	CRTE	Contrat de Relance et de Transition Ecologique
ADDA	Association Départementale de Développement des Arts	CRTL	Comité Régional de Tourisme et de Loisirs.
ADOPT	Applications des Données d'Observation de la Terre pour les Parcs et leurs Territoires	CSP	Conseil Scientifique et de Prospective
ADT	Agence de Développement Touristique	CTO	Contrat Territorial Occitanie
AFP	Association Foncière Pastorale	DDT	Direction Départementale des Territoires
ANPCEN	Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne	DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope	DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ARB	Agence Régionale de la Biodiversité	DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
AREC	Agence Régionale Energie – Climat	ENS	Espaces Naturels Sensibles
CA	Communauté d'agglomération	EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
CAUE	Conseil d'aménagement, d'urbanisme et de l'environnement	EPF	Etablissement Public Foncier
CC	Communauté de communes	EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie	ETP	Equivalent Temps plein
CDS	Comité départemental de spéléologie	GAL	Groupe d'Action Locale
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement	GROL	Guichet unique Renov' Occitanie Lot
CESE	Comité économique, social et environnemental du Parc	IPAMAC	InterParcs Massif central
LEADER	Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale	SIQO	Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine
MAEC	Mesures agroenvironnementales et Climatiques	SM	Syndicat Mixte



MAPTAM	Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l’Affirmation des Métropoles (loi)	SPANC	Service Public d’Assainissement Non Collectif
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi)	SRADDET	Schéma Régional d’Aménagement, de Dévt. Durable et d’Egalité des territoires
OPAH	Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat	SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energie
OT	Office de tourisme	SRCE	Schéma Régional de Cohérence Ecologique
PAEC	Projet Agro-Environnemental et Climatique	SRDEII	Schéma Régional de Développement Economique d’Innovation et d’Internationalisation
PAT	Projet Alimentaire Territorial	SYDED	Syndicat départemental de déchets
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial	TEP-CV	Territoire à énergie positive pour la croissance verte
PETR	Pôle d’Equilibre Territorial Rural	ZAE	Zone d’Activités Economiques
PLH	Plan Local de l’Habitat	ZNIEFF	Zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique
PLUI	Plan Local d’Urbanisme Intercommunal		
PMR	Personne à Mobilité Réduite		
PNR	Parc naturel régional		
PVD	Petite Ville de Demain		
REPOS	Région à Energie Positive		
RNN	Réserve Naturelle Nationale		
RNNIG	Réserve Naturelle Nationale (RNN) d’Intérêt Géologique		
RNR	Réserve Naturelle Régionale		
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux		
SCOT	Schéma de Cohérence Territorial		
SDCI	Schéma Départemental de Coopération Intercommunale		
SIL	Signalisation d’Information Locale		



Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy



Parc naturel régional des Causses du Quercy
Géoparc mondial UNESCO des Causses du Quercy
BP 10 – Les Canavals
Labastide-Murat
46240 Cœur de Causse
www.parc-causses-du-quercy.org